

R/TP 214.p

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE

SECOURS AUX BLESSÉS MILITAIRES



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SECOURS AUX BLESSÉS MILITAIRES

— 22 Juillet 1917 —

Bibliothèque Maison de l'Orient



129643

CONSEIL CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ

PRÉSIDENT : M. le Professeur Louis RENAULT.

Vice-présidents : MM. le Docteur Félix GUYON, le Vice-Amiral TOUCHARD, le Général DELANNE.
Secrétaire général : M. Victor DE VALENCE. — **Secrétaires généraux adjoints** : MM. le Vicomte DE NANTOIS, le Marquis DE VOGÜÉ, le Comte JEAN DE KERGORLAY. — **Secrétaires** : MM. BOUTIRON, le Colonel Comte DARU, François DE WITT-GUIZOT.
Trésorier : M. le Baron Ed. DE ROTHSCHILD. — **Trésorier adjoint** : M. Henri FONTANA.
Directeur des services financiers : M. le Comte Charles DE MONTALIVET; **Directeur adjoint**, M. Casimir PETIT.
Conseillers : MM. le Comte DE BAGNEUX, le D^r CAUTRU, R. CLÉMENT, l'Intendant général DELEUZE, FOURNIER-SARLOVÈZE, S. A. R. Mgr le Duc DE GUISE, le Vicomte D'HARCOURT, le Comte D'HAUSSONVILLE, le Comte DE KERVEGUEN, Ferdinand LAMBERT, le Général de division LEFORT, le Professeur LEGUEU, le D^r MICHAUX, le Général de division DE MONARD, DE NALÈCHE, NOBLEMAIRE, le Général de division PAU, le D^r POTHERAT, le D^r POZZI, le Général de division DE ROINCÉ, SAINTE-CLAIRE DEVILLE, le Général de division SONNOIS, l'Intendant général THOUZAZOU, le Général de division Baron DE VAULGRENANT.
Membres adjoints : MM. le Colonel UCHARD, le Comte Armand DE KERGORLAY, Gaston DE MONICAULT, le Baron DURRIEU, BOUVIER, DUTEY-HARISPE, le Comte André DE MONTALEMBERT, D'ENFERT, BAULANT, le Baron Jean DE NEUFVILLE.

COMITÉ CENTRAL DES DAMES

Présidente : M^{me} la Comtesse D'HAUSSONVILLE.
Vice-présidente honoraire : M^{me} la Générale VOISIN. — **Vice-présidentes** : M^{mes} Paul BIOLLAY la Marquise DE MONTEBELLO, la Générale HERVÉ, LYAUTEY.
Secrétaire : M^{me} PÉAN. — **Secrétaire déléguée** : M^{me} NÉLATON.
Conseillères : M^{mes} ANDRAL, la Duchesse D'AUERSTAËDT, la Comtesse DE BÉARN, la Marquise DE BOIDENEMETZ, la Comtesse DE BOISBOISSEL, R. BONNEVILLE DE MARSANGY, BOUTIRON, la Vicomtesse DE BUSSIERRE, la Comtesse DE CASTRIES, M^{lle} DE CATERS, M^{mes} CAVAINAC, CHAUFFARD, Armand COTTIN, la Baronne DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, DE DOMPIERRE D'HORNOY, M^{lle} FIDIÈRE DES PRINVEAUX, M^{mes} la Générale FOCH, Achille FOULD, la Vicomtesse DE FRANCE, la Marquise DE GANAY, GEOFFRAY, GIRARD-MANGIN, D^r en médecine, la Comtesse DE GRAILLY, M^{lle} Mathilde D'HAUSSONVILLE, M^{mes} la Comtesse DE KERHUÉ, la Comtesse DE LA JAILLÉ, la Comtesse GUY DE LA ROCHEFOUCAULD, Félix LEGUEU, H. LHOMME, la Marquise DE MAC-MAHON, DE MARGERIE, M^{lle} OBERKAMPF, M^{mes} PANAS, la Générale PAU, la Baronne André PIÉRARD, la Comtesse Paul DE POURTALÈS, la Vice-Amirale REGNAULT DE PRÉMESNIL, la Baronne James DE ROTHSCHILD, M^{lle} SEIGNOT-BONNET, M^{mes} Henri SIMON, SOULANGE-BODIN, TERNAUX-COMPANS, THOME, THUREAU-DANGIN, la Générale TOURNIER, la Générale TRÉMEAU, Auguste THURNEYSSSEN, VALLERY-RADOT, Cornelis DE WITT.

DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES GÉNÉRAUX COMMANDANTS DE CORPS D'ARMÉE

Gouvernement Militaire de Paris: le Vice-Amiral TOUCHARD; M. BOUTIRON, *adjoint*. — Régions Militaires : Région du Nord, M. LAMY; M. Constant FURNE, *adjoint*. — 3^e Région : M. le Comte DE BAGNEUX; le Colonel DE MERVAL, *adjoint*. — 4^e le Commandant BELLEVILLE; M. Gustave SINGER, *adjoint*. — 5^e le Marquis DE KÉROMAN; M. DESCHELLERINS, *adjoint*. — 6^e M. LASSERRE; M. DE SINÇAY, *adjoint*. — 7^e le Commandant VAUTHERIN — 8^e M. COL; M. Emmanuel COL, *adjoint*. — 9^e M. Raoul DU SAUSSAY; le Comte PAUL DE POURTALÈS, *adjoint*. — 10^e le Général DE GEYER D'ORTH. — 11^e le Marquis DE MONTAIGU: M. DE FRÉMOND, *adjoint*. — 12^e M. SAINT-MARC-GIRARDIN, DE LAJUDIE; *adjoints*. — 13^e M. PRES-TAT; M. DES CHAMPS DE VERNEIX, *adjoint*. — 14^e M. ROSSET; M. André GILARDIN, *adjoint*. — 15^e M. DE FERRY. — 16^e M. Ft. DURAND. — 17^e le D^r JEANNEL; le Capitaine D'ESQUERRE, *adjoint*. — 18^e M. Ferdinand DELALANDE; M. PEYRELONGUE, *adjoint*. — 20^e et 21^e M. AMBROISE; M. PIGNEROL et M. Henry CLAUDE, *adjoints*.

R/TP 214P

CROIX-ROUGE FRANÇAISE



SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE

SECOURS AUX BLESSÉS MILITAIRES

SOMMAIRE

- L'Assemblée générale de la Société française de Secours aux Blessés militaires (22 Juillet 1917).
- Allocution de M. le Professeur Louis Renault, Membre de l'Institut, Président de la Société.
- Rapport sur l'Action de la Société du 2 Août 1914 au 22 Juillet 1917, présenté par M. de Valence, Secrétaire général de la Société.
- Rapport financier sur l'Exercice 1914-1916, présenté par M. le Comte Charles de Montalivet, Directeur des Services financiers.
- Déclaration de la Commission de Contrôle, présentée par M. Fontana, Membre du Conseil.
- Approbation des Résolutions.
- Réélection des Membres sortants.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de la

Société française de Secours aux Blessés militaires

— 22 Juillet 1917 —

L'Assemblée générale de la Société française de Secours aux Blessés militaires s'est tenue le dimanche 22 juillet 1917 au Siège central de la Société, 21, rue François-I^{er}.

Ceux qui, il y a trois années, presque jour pour jour (23 juin 1914-22 juillet 1917) assistaient aux imposantes cérémonies du Cinquenaire de la Société, et qui, à cette occasion, guidés par notre vénérable et regretté Président, M. le Marquis de Vogüé, suivaient, au cours des ans, le développement constant et fructueux de la Croix-Rouge Française, pouvaient-ils penser que ces fêtes, que ce repos d'un instant pour regarder en arrière étaient plutôt le prélude d'une période terrible où la Société allait se livrer sans relâche aux labeurs que la paix avait entrevus et préparés ?

Les hostilités éclataient le 2 août et, le 11, les formations sanitaires de la Société étaient non seulement mobilisées, mais prêtes.

Et alors commençait de s'écrire la page, encore inachevée, que notre Secrétaire général a présentée à l'Assemblée du dimanche 22 juillet : tableau rapide et complet de la besogne multiple, variée, persévérante, féconde de nos Comités, de nos hôpitaux et de nos œuvres annexes.

La Commission exécutive avait décidé que l'Assemblée générale serait — en raison des circonstances — une réunion d'affaires bien plutôt qu'une solennité. Quoi qu'on fasse, quand on parle de mission de dévouement, d'entrain au travail, quand on réunit en un faisceau toutes les beautés du don de soi qui caractérise l'œuvre de notre Société, le moment a sa solennité; et quand, par surcroît, cette circonstance est choisie par notre Président, M. Louis RENAULT, pour fixer par des traits fermes et inoubliables la vie de M. le Marquis de Vogüé, membre fondateur de la Croix-Rouge Française en 1864, Délégué en 1870, Vice-Président, puis Président de la Société française de Secours aux Blessés et de la Croix-Rouge Française, il est permis de dire que l'Assemblée générale de 1917 a dépassé de beaucoup le cadre qui lui était tracé dans les intentions de la Commission exécutive.

On lira ci-après les pages fortes de M. Louis RENAULT; on lira le rapport attachant et développé par lequel M. de VALENCE nous a fait pénétrer dans l'organisation entière, dans l'usine de dévouement patriotique qu'est l'ensemble de nos formations; on lira aussi avec intérêt, et émotion et émerveillement, les chiffres que M. le Comte DE MONTALIVET, l'éclairé directeur de nos services financiers, a juxtaposés pour nous montrer le point de départ de notre trésorerie en 1914 et le point où elle en est aujourd'hui, grâce aux actes d'une munificence universelle incessante et souvent anonyme. Et quand on fermera la plaquette que nous présentons ici à tous nos collaborateurs, on éprouvera celle intime satisfaction du cœur français, qui vient de reconnaître une fois de plus, sous des traits multiples et variés, l'une des plus belles vertus de la France, l'indéfectible générosité.

ALLOCUTION

de M. le Professeur Louis Renault

Membre de l'Institut, Président de la Société.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Soyez assurés que ma présence à cette place n'étonne personne plus que moi-même. Si vous songez à la liste des hommes éminents ou illustres qui ont dirigé la *Société de Secours aux Blessés militaires* depuis sa fondation jusqu'à notre dernier Président, le très regretté Marquis DE VOGUÉ vous avez le droit de trouver étrange que cette Présidence soit actuellement occupée par un Professeur dont la longue carrière, vouée à la théorie et à la pratique du droit international, ne semblait guère le destiner à un poste semblable. Aussi, vous pouvez m'en croire, est-ce un honneur que je n'ai pas recherché, auquel cependant j'ai cru ne pas pouvoir me dérober dans la pensée qu'il fallait attendre la fin de la guerre pour que la Société mît à sa tête un homme qui, par son autorité personnelle et l'éclat de ses services, pût continuer dignement la série de nos Présidents. Avant ce moment, il fallait un Représentant de la Société, un porte-drapeau ; il était nécessaire que ce représentant fût pénétré de l'esprit de la Société, en connût les traditions, s'en inspirât pour défendre ses droits. Le Conseil Central a pensé qu'un Vice-Président déjà ancien, puisqu'il avait remplacé en cette qualité le marquis de Vogüé lors de son élection à la Présidence, ayant eu l'honneur de collaborer parfois avec celui-ci pour des affaires délicates, répondait à ce programme. Je me suis soumis.

Pour dire le vrai, si j'ai accepté un honneur dont je sentais tout le prix en même temps que la charge, c'est que je savais que la marche de la Société était assurée par des hommes compétents et dévoués qui, dans la délibération comme dans l'action, se multiplient, depuis longtemps, et surtout depuis la guerre, avec un zèle infatigable, pour le service de notre Société. Vous les connaissez bien ces hommes si méritants, ils sont autour de moi, je n'ai pas besoin de les nommer pour les faire connaître. Je ne me permettrai que d'en citer un envers lequel j'ai une dette particulière à acquitter. Que notre cher Secrétaire Général, en qui je vois l'âme et la conscience de notre Société, ne m'en veuille pas trop si je lui rends publiquement hommage et si je l'assure de ma sincère gratitude pour le soin délicat avec lequel il me fait profiter de sa grande expérience, en guidant les pas du Président novice dans une voie qui n'est pas toujours toute unie !

Notre dernière Assemblée générale date de juin 1914. Elle avait eu lieu

dans des circonstances émouvantes que j'aurai à rappeler. Il n'a pas paru possible de vous convoquer au milieu de toutes les difficultés que nous avons à traverser; mais, enfin, nous croyons le moment venu de vous rendre compte de notre mandat, bien que nous ne soyons pas encore arrivés à une période normale. M. le Secrétaire Général et M. le Directeur des Services Financiers vont vous renseigner sur l'activité de la Société pendant la guerre et sur sa situation financière. Je leur laisse la parole sur des sujets pour lesquels ils ont pleine compétence.

Mon premier devoir est de rendre hommage à la mémoire de notre vénéré Président qui, dans des circonstances si difficiles, si tragiques même, a incarné la *Société française de Secours aux Blessés militaires* et aussi la Croix-Rouge Française avec une dignité incomparable, qui les a fait profiter de l'autorité due à une longue vie de loyauté et d'honneur. Si je veux essayer de faire apparaître devant vous la physionomie du Marquis de Vogüé, de vous rappeler les raisons pour lesquelles nous devons lui garder un souvenir reconnaissant, je n'entends nullement embrasser toute la carrière, aussi brillante que variée, parcourue par M. de Vogüé pendant sa longue vie. L'archéologie et l'histoire, la diplomatie et l'action religieuse, l'industrie et l'agriculture l'ont attiré; les succès obtenus par lui en ces divers domaines ont été signalés en termes éloquents au nom de l'Académie française, de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, de la Société des Agriculteurs de France. C'est M. de Vogüé, Président de la *Société française de Secours aux Blessés militaires* et de la Croix-Rouge Française, que je veux m'attacher exclusivement à peindre; dans cette tâche, j'ai été précédé par mon éminent collègue, l'Amiral TOUCHARD, dont le beau discours prononcé aux obsèques est encore présent à votre mémoire. Je redirai moins bien ce qui a déjà été dit, je n'ai aucune prétention oratoire, je veux vous présenter simplement un portrait de M. de Vogüé dans le cadre de la Croix-Rouge, esquissé par un témoin attentif et respectueux qui, en diverses circonstances notables, a pu observer son modèle et en a gardé un ineffaçable souvenir.

Notre Société a été fondée en juin 1864.

Parmi les adhérents de la première heure, comme parmi les membres du premier Conseil de la nouvelle Société, je trouve le nom du Comte Melchior de Vogüé. Il avait donc assisté à la naissance de cette Société, au développement de laquelle il a tant contribué et dont il a pu fêter le cinquantenaire en qualité de Président universellement aimé et vénéré.

La guerre de 1870 survint, alors que la Croix-Rouge Française était en pleine période d'organisation. Il fallut des efforts inouïs, un dévouement sans bornes, un grand élan charitable du public, pour que la Société fût à même de rendre des services reconnus par tous, spécialement par le Gouvernement de la Défense Nationale, dont un décret, en date du 31 décembre 1870, plaçait toutes les ambulances et toutes les associations, établies dans le même but, sous la direction de la *Société française de Secours aux Blessés militaires*.

La France avait été divisée en régions, à chacune desquelles on attachait un Délégué dont le rôle fut très important ; il avait, en effet, à constituer des Comités, à diriger leur action, à dissiper bien des préventions, car le bien ne s'impose pas toujours de lui-même. Le Comte Melchior de Vogüé fut l'un des plus actifs de ces Délégués, dont la tâche était aussi utile que délicate.

La leçon de « l'Année Terrible » — comment appellera-t-on les années que nous traversons ? — ne devait pas être perdue. Ceux qui avaient été témoins des fâcheuses conséquences de l'absence de préparation devaient provoquer, de la part de la Société, des efforts incessants pour doter les diverses parties du territoire de Comités se disposant, dès le temps de paix, à fournir leur assistance charitable en temps de guerre. C'est grâce à ce travail persévérant que, dès le lendemain de la déclaration de la guerre actuelle, notre Société a pu être l'auxiliaire utile du Service de Santé et secourir de nombreux blessés et malades. Rapidement, elle a pu doubler et tripler ses installations, parce que les services étaient organisés, les dépôts garnis de matériel, les cadres constitués. Chacun de ses Présidents, spécialement le dernier, avait pu s'approprier ces paroles du Duc d'Aumale : « Je veux que la *Société française de Secours aux Blessés militaires* soit grande, prospère, puissante, prête à rendre au pays les services qu'il est en droit d'attendre d'elle. »

Suivant le vœu de la Conférence de Genève de 1863, qui a posé les bases de la Constitution des Sociétés nationales d'assistance, la *Société française de Secours aux Blessés militaires* centralisait, en France, l'action de la charité privée en vue de la guerre. En 1879 était créée l'*Association des Dames Françaises*, et en 1881, l'*Union des Femmes de France* ; il y avait donc ainsi trois Sociétés devant servir d'auxiliaires au Service de Santé des armées, dont l'action fut réglementée par un décret du 19 novembre 1892 (aujourd'hui remplacé par le décret du 2 mai 1913). L'existence de ces trois Sociétés, également autorisées par le Gouvernement français, ayant les mêmes attributions, sauf en ce qui concerne les « infirmeries de gare » réservées à notre Société, ne laissait pas de soulever quelque difficulté, spécialement au point de vue extérieur. Depuis 1887, des Congrès périodiques réunissent les Sociétés de la Croix-Rouge des divers pays et des résolutions, intéressantes pour leur action bienfaisante, y sont prises. Le Comité International de Genève, qui sert de lien aux Sociétés Nationales de la Croix-Rouge, et qui organise les Congrès, ne connaissait que la *Société française de Secours aux Blessés militaires* ; par suite, les deux autres Sociétés françaises ne participaient pas à ces Congrès, ce qui était certainement fâcheux. En 1907, sur l'initiative de la Présidente de « l'Union des Femmes de France », à laquelle s'associa avec empressement le Marquis de Vogüé, un accord des trois Sociétés constitua le « Comité Central de la Croix-Rouge Française », composé de délégués des trois Sociétés, qui désormais représente, notamment à l'extérieur, la Croix-Rouge Française dans son

ensemble. S'il m'est permis d'intercaler ici une note personnelle, je dirai que j'ai considéré comme une précieuse récompense de ma modeste participation aux négociations qui ont précédé l'accord, la permission d'assister à la signature de l'acte qui le consacrait. Cette date du 21 janvier 1907 est une date intéressante dans la vie de la Croix-Rouge Française, j'ajoute que c'est une date heureuse que celle de l'union entre les trois Sociétés vouées à la même mission charitable. Remarquez qu'il s'agit d'*union*, et non pas d'*unité*. Chaque Société conserve son autonomie, ses méthodes, ses moyens d'action, ce qui ne l'empêche pas de sentir qu'elle n'est pas isolée, qu'elle a des associées sur lesquelles elle peut compter pour la défense des intérêts communs. Dans combien de circonstances n'ont-elles pas pu constater la force que leur donnait leur union ? Cela a été visible surtout depuis la guerre avec les difficultés multiples qui n'avaient pas été prévues, que chaque Société a rencontrées et qui n'ont pu être surmontées que par un accord entré elles et avec le Ministère de la Guerre. Je crois avoir assisté à presque toutes les réunions du Comité Central depuis sa fondation ; je puis témoigner de la courtoisie des délibérations, du sérieux désir d'entente qui existe entre tous ses membres, désir qui aboutit toujours à une résolution unanime. La Présidence du Marquis de Vogüé a beaucoup contribué à cet heureux résultat et, lors de sa mort, le Comité Central a exprimé sa vive et respectueuse gratitude pour l'homme éminent qui avait su le présider avec tant de bonne grâce et le représenter avec tant de dignité.

Un « Congrès des œuvres d'assistance en temps de guerre » se réunit à Paris, en 1889, à l'occasion de l'Exposition universelle. Il comprenait de nombreux délégués, français et étrangers, notamment des membres des trois Sociétés françaises de Secours, qui furent ainsi appelés à se connaître et, par suite, à mieux s'apprécier. Le Marquis de Vogüé, alors Vice-Président de la *Société française de Secours aux Blessés militaires*, présida le Congrès, et c'est à cette occasion que j'eus le grand honneur de le connaître et de « découvrir » les Sociétés de Secours. Je pus constater l'autorité naturelle qu'il exerçait et l'influence qu'il eut sur les délibérations du Congrès. Dès le début, il avait fait éloquemment ressortir le caractère de l'assistance charitable : « Tous les membres du Congrès, quelle que soit leur nationalité ou leur opinion, n'ont ici qu'une pensée : atténuer les maux de la guerre et servir la sainte cause de l'humanité et de la civilisation chrétienne. Cette solidarité n'exclut pas le patriotisme. »

A ce Congrès, on s'occupa en particulier des prisonniers de guerre, sur la proposition d'un homme de bien, M. Edouard ROMBERG, de nationalité belge, qui, en 1870, s'était signalé par son action charitable en faveur des prisonniers français. Beaucoup de règles alors proposées passèrent dans le Règlement français de 1893 sur les prisonniers de guerre, et ensuite, dans le Règlement International adopté à La Haye en 1899. Si j'insiste là-dessus, c'est pour faire ressortir un fait intéressant au point de vue français. Les diverses propositions ou résolutions que je viens de rappeler

visaient la constitution de *Sociétés d'assistance aux prisonniers de guerre* qui auraient correspondu aux Sociétés de Secours aux blessés. Mais, après réflexion, on pensa que la constitution de pareilles Sociétés était peu pratique, qu'il valait mieux considérer qu'il y avait là une branche de l'activité des Sociétés de Secours, déjà organisées, jouissant de la confiance de l'autorité militaire et offrant toutes les garanties désirables. Cette idée, acceptée par M. de Vogüé et le Conseil Central de notre Société, soumise aux Congrès des Sociétés de la Croix-Rouge, trouva sa réalisation au Congrès tenu à Washington en mai 1912. Le Général MICHAL, dont nous déplorons la perte, chef de la Délégation française, soumit à ce sujet un rapport de M. DU PAYS-RAT dont les conclusions furent adoptées par le Congrès, après que M. Gustave ADOR, Président du Comité International de Genève, eut déclaré accepter pour ce Comité la mission de servir d'intermédiaire aux Sociétés de Secours des belligérants. C'est donc par suite d'une initiative française qu'a été établie cette organisation qui rend tant de services depuis le commencement de la guerre.

La Croix-Rouge Française a constitué une Commission supérieure des prisonniers de guerre, dans laquelle les trois Sociétés sont représentées ; elle était présidée par le Marquis de Vogüé. Cette Commission a nommé, à son tour, un Comité exécutif, plus connu sous le nom « d'Agence des Prisonniers de guerre », présidé jusqu'à sa mort avec un grand dévouement par le Général Michal, et qui fonctionne encore avec grande activité. Vous excuserez cette digression qui s'explique par le grand intérêt que présente pour tout le monde la question des prisonniers et par la part prépondérante prise par le Président de la Croix-Rouge dans cette organisation.

J'ai parlé des Conférences des Sociétés de la Croix-Rouge qui, depuis 1887, se sont réunies tous les cinq ans et j'ai dit que le « Comité International de Genève » joua un rôle important pour leur organisation. C'est M. de Vogüé qui, à la Conférence de Carlsruhe, en 1887, a eu le mérite de déterminer, d'une manière précise, les rapports du Comité international avec les Sociétés nationales, comme les rapports des Sociétés nationales entre elles ; ses indications ont été acceptées d'un commun accord comme répondant à l'intérêt de la Croix-Rouge dans son ensemble. Le flottement qui avait existé jusque-là a ainsi disparu définitivement. M. de Vogüé devait exercer la plus grande influence dans ces réunions : son esprit en même temps élevé et pratique, son éloquence naturelle, sa bonne grâce, le charme de son accueil, lui donnaient dans les discussions et dans les relations privées une action irrésistible. Son autorité, tempérée par la bienveillance, en faisait un Président incomparable. C'est ce que l'on vit notamment dans la dernière Conférence à laquelle il assista, celle de Londres, en 1907. Le Président de la Conférence était lord ROBERTS, mais l'illustre Maréchal crut avoir assez payé de sa personne en prononçant un bref discours d'ouverture ; ce fut le Marquis de Vogüé qui, le doyen des vice-présidents, présida en fait la Conférence aux applaudissements de tous. Les remercie-

ments qui lui furent adressés à la dernière séance sortaient de la banalité ordinaire. « M. de Vogüé nous a donné à tous l'exemple d'un dévouement à toute épreuve à la cause qui nous est chère... Sa noble figure qui nous est connue depuis longtemps restera pour nous doublement inoubliable, et notre sincère gratitude lui est à tout jamais assurée. » Le procès-verbal ajoute : *Applaudissements prolongés*. J'hésite à nommer le Délégué qui s'exprimait ainsi : c'était le baron DE KNESEBECK, Président du Comité Central de la Croix-Rouge Allemande. Dans les remerciements émus de M. de Vogüé, je relève cette phrase touchante : « On a dit, au revoir, dans cinq ans. Je n'ose me flatter de l'espoir que la Providence, qui a déjà tant prolongé mes jours, me conduira jusque-là, et, dans l'adieu que je vous adresse, il y a quelque chose de l'adieu suprême. »

Dans un discours prononcé au début de la Conférence, M. de Vogüé, un des survivants des ouvriers de la première heure, avait résumé, en termes d'une élégante précision, l'œuvre des conférences de la Croix-Rouge. Je lui emprunte un passage où il exprime, avec éloquence, une vérité qui n'a pas toujours été aperçue : « Il est reconnu et accepté partout, sur toute la surface de la terre, que les Sociétés de Secours sont des institutions *essentiellement nationales*, auxiliaires des armées nationales, partageant avec elles, dans la mesure fixée par la loi de chaque pays, les devoirs militaires, partageant avec elles, sans réserve, tous les devoirs du patriotisme, tous les sentiments qu'il inspire et même — personne ne me contredira dans cette Assemblée si j'ajoute — toutes les passions du patriotisme. » Voilà ce que nous devons penser, voilà ce qui n'avait peut-être pas été aperçu tout d'abord quand on avait mis dans la Convention de Genève de 1864 que les ambulances et les hôpitaux, le personnel hospitalier étaient *neutralisés*. C'est inexact en droit, c'était injurieux pour nos médecins. Ils ne sont pas *neutres*, c'est-à-dire indifférents, ce sont des *ennemis*, mais des ennemis humains ayant un devoir de charité à remplir. Comme le dit encore M. de Vogüé : « Si la Croix-Rouge a introduit l'humanité sur le champ de bataille, elle n'y apporte pas la défaillance. Bien au contraire ! Elle a l'ambition d'exalter le courage militaire en rappelant au soldat que, s'il tombe, il est assuré de recevoir une assistance plus efficace et de pouvoir compter, non seulement sur la science dévouée du chirurgien militaire, mais sur la sollicitude maternelle de l'infirmière volontaire. »

Voilà de mâles paroles, que j'ai plaisir à rappeler.

Avant d'en finir avec le rôle de M. de Vogüé dans les Conférences de la Société de la Croix-Rouge, je mentionnerai son initiative dans une question qui m'intéresse tout particulièrement, je veux parler de l'extension, à la guerre maritime, des principes de la Convention de Genève. Il en a entretenu les Conférences de Rome en 1892, de Vienne en 1897 et leur a fait adopter un vœu adressé aux divers Gouvernements pour cette extension. La Convention de La Haye du 29 juillet 1899 y a donné satisfaction, et le Rapporteur de cette Convention se rappelle avec plaisir les félicitations

reçues de M. de Vogüé à cette occasion. Encore, à la Conférence de Londres, il présida une Commission où des difficultés spéciales tenant au même problème étaient discutées. Pouvait-on supposer qu'il se trouverait un belligérant pour déclarer qu'il ne respecterait plus les bâtiments-hôpitaux et pour mettre la menace à exécution !

J'arrive au Cinquantenaire de la Société, célébré par une double et imposante cérémonie à Notre-Dame et à la Sorbonne. Ceux qui assistaient à la séance de la Sorbonne se rappellent l'allocution vibrante de M. de Vogüé, proclamant la solidité du faisceau de la « Croix-Rouge Française » et la grande joie qu'il éprouvait à constater que, dans notre pays trop divisé, il est au moins un terrain sur lequel les mains peuvent s'étreindre et les cœurs battre à l'unisson. Je crois voir et entendre encore le beau vieillard dominant la nombreuse Assemblée de la voix et du geste, faisant passer dans les âmes la noble ardeur qui animait la sienne.

La séance était présidée par M. Gustave Ador, le Président du Comité International de Genève, universellement connu et estimé, qui vient d'être dans son pays l'objet d'une élection si honorable. Je ne puis résister au plaisir d'emprunter à son discours le passage suivant où il a dit ce qu'il pensait, et ce que nous pensions tous, de notre cher Président : « Si votre Société est ce qu'elle est aujourd'hui, elle le doit surtout à celui qu'elle a le bonheur d'avoir à sa tête depuis 1904. Le Marquis de Vogüé, par ses éminentes qualités, sa haute distinction, sa haute compétence, par la dignité de son caractère et de sa vie, son ardeur patriotique, par le respect et la considération dont il est entouré et aussi par son charme et son amabilité, est en effet le type accompli du meilleur et du plus distingué des Présidents. »

Au lendemain de cette fête, la déclaration de guerre déterminait la mobilisation de notre Société, en même temps que la mobilisation générale. La Commission Exécutive, investie des pouvoirs du Conseil Central, prenait la direction des affaires. Je laisse à notre Secrétaire Général le soin de vous présenter le tableau de l'activité de notre Société dans ces temps malheureux où toutes les prévisions ont été démenties ; il y a pris une si grande part qu'il pourra vous renseigner mieux que personne. Je me borne au rôle du Président.

Après avoir consacré sa vie aux tâches variées dont j'ai parlé, M. de Vogüé a pensé que, la crise ouverte par la déclaration de guerre, il devait concentrer ses efforts, dépenser les trésors d'énergie qu'il possédait, malgré son grand âge, dans l'intérêt des défenseurs de la patrie. Comme on l'a très bien dit, ce fut l'étape suprême. Il intercala ce Ministère de bienfaisance et d'amour entre sa vie et sa mort, comme d'autres, entre leur vie et leur mort, intercalent quelques années de repos.

Son activité fut infatigable : présidence de la Commission Exécutive, du Comité Central, administration courante, visite des hôpitaux, rapports avec les autorités ; il suffisait à tout, avec une bonne grâce constante.

Avec quelle sérénité il supportait la souffrance et surtout la cruelle infirmité qui l'avait atteint ! « Un président de la Croix-Rouge ne doit pas mourir pendant la guerre », disait-il parfois. Il a résisté jusqu'au bout : très peu de jours avant sa mort, il présidait encore la Commission Exécutive ; puis, il s'est éteint au milieu des siens, ayant rempli tous ses devoirs envers Dieu et les hommes. Quelle noble vie ! Quels exemples il nous a donnés ! qu'ils nous inspirent toujours ! Dans les circonstances difficiles, nous nous demanderons, avant de nous décider, ce qu'aurait pensé notre vénéré Président. Au jour de la victoire, nous penserons à la joie patriotique qu'il aurait éprouvée ; nous regretterons de ne pas l'avoir à notre tête pour célébrer le triomphe de la justice, si impatientement attendu. Nous ne l'oublierons jamais, et c'est pour nous une consolation de le voir si dignement représenté parmi nous.

Je n'insiste pas sur le concert de regrets qui s'est élevé de toutes parts, en France et à l'étranger, lors de sa mort. Je vous renvoie à la publication spéciale du Conseil Central.

Le Conseil Central a eu la douleur de perdre plusieurs de ses membres auxquels je tiens à adresser un dernier adieu. Ce sont MM. BIOLLAY, D^r LÉON LABBÉ, le Général LANTY, le Général MICHAL, le Comte Jacques DE POURTALÈS, Maurice SABATIER, Hippolyte SALLE.

M. Paul BIOLLAY faisait partie de la Croix-Rouge depuis la guerre de 1870. Conseiller-maître à la Cour des Comptes, il avait fait profiter la Société de sa compétence spéciale et a eu, pendant longtemps, la direction de ses services financiers. Il laisse le souvenir d'un homme parfaitement bon.

Le D^r LÉON LABBÉ était un chirurgien de haute valeur qui, depuis longtemps membre du Conseil Central, l'avait souvent éclairé de ses conseils.

Le Général LANTY avait eu une brillante carrière militaire qu'il termina comme Gouverneur militaire de Verdun. Il s'était consacré à notre Société depuis sa mise à la retraite. Il avait conservé une grande activité jusqu'à un âge avancé, et je me souviens de l'étonnement provoqué par sa verdeur au Congrès de Saint-Petersbourg, en 1902.

Le Général MICHAL avait eu aussi une brillante carrière que je caractériserai en disant : il commanda le 20^e Corps et fut membre du Conseil Supérieur de la Guerre. Il se donna de tout cœur à la Croix-Rouge et lui rendit d'éminents services. Il accepta de nous représenter au Congrès des Sociétés de la Croix-Rouge qui se réunit à Washington, en mai 1912, et il le fit avec une autorité reconnue par tous. C'est sur son rapport que fut adoptée la résolution dont j'ai parlé pour les prisonniers de guerre. Il était ainsi tout indiqué pour présider « l'Agence des Prisonniers de guerre » constituée par la « Croix-Rouge Française », et il le fit avec un dévouement absolu depuis la constitution même de l'Agence jusqu'à sa mort. Je puis lui rendre sur ce point un témoignage personnel.

Le Comte Jacques DE POURTALÈS avait été plusieurs années Secrétaire du Conseil Central ; il s'intéressait vivement à ce qui concernait la Croix-

Rouge, et avait accepté de faire partie de la délégation envoyée à Washington. Administrateur d'un hôpital depuis le commencement des hostilités, il y avait voué toute son activité charitable ; sa mort imprévue a causé une vive douleur à tous ceux qui l'avaient connu et qui avaient pu apprécier ses rares qualités de cœur.

J'avais une estime et une affection particulières pour Maurice SABATIER, mon confrère à l'Académie des Sciences morales et politiques. C'était un jurisconsulte et un orateur de premier ordre ; membre du Conseil Central depuis 1892, il nous a donné un concours précieux pour les questions contentieuses, qui, malgré notre esprit essentiellement pacifique, ne sont pas rares dans notre Société.

Enfin, M. Hippolyte SALLE était peut-être le doyen du Conseil Central. Il avait été Délégué de la Société pour l'arrondissement de Saint-Denis pendant la guerre de 1870 ; il y avait rendu d'importants services par l'organisation d'ambulances, par son intervention pour le relèvement des blessés. Il avait été décoré le 22 février 1871. Son action ne se bornait pas à la Croix-Rouge, il prenait une part prépondérante à toutes les œuvres charitables de Saint-Denis.

Le personnel de la Société, administratif et hospitalier, a dû multiplier ses efforts pour rendre les services qu'on en attendait. Chirurgiens et médecins se sont prodigués sans trêve depuis l'ouverture des hostilités. Je veux saluer tout spécialement nos Infirmières qui, sous la haute direction de la Présidente du Conseil des Dames, la Comtesse D'HAUSSONVILLE, se sont dévouées dans nos ambulances, nos infirmeries de gare, et aussi dans les hôpitaux militaires. Un trop grand nombre ont payé de leur vie leur dévouement à leurs blessés, qu'elles aient été victimes du bombardement de l'ennemi ou de maladies contractées au chevet des malades. Rien n'arrête leur ardeur, leur désir de se dévouer même au risque des plus grands dangers. Rappelez-vous le beau portrait de l'infirmière que traçait, dans notre avant-dernière Assemblée, M. Henri LAVEDAN, et dites-vous que les mérites signalés par lui en termes si saisissants doivent être singulièrement rehaussés par le fait de la prolongation de la guerre. Qui aurait pu songer à une durée pareille et quelle abnégation il a fallu pour persister dans la mission entreprise d'abord en vue de quelques mois de sacrifices !

Le rapport de M. le Secrétaire Général va vous montrer l'ampleur des résultats obtenus par ce concours de dévouements. Une belle publication permet de se rendre compte de l'œuvre hospitalière de notre Société dans la région du gouvernement militaire de Paris. On y trouvera sur nos divers hôpitaux ou ambulances de brèves notices dues à la plume habile de M. Georges GOYAU. Il serait à désirer que des publications analogues eussent lieu pour les autres régions de la France.

La Société doit exprimer sa reconnaissance pour les concours charitables qu'elle a rencontrés non seulement en France et dans les Colonies françaises, mais dans les contrées les plus éloignées : il m'est impossible de

donner l'énumération de nos bienfaiteurs ; Croix-Rouges des pays alliés, ou neutres, Comités constitués spécialement pour nous assister, simples particuliers ; ce sont parfois des libéralités magnifiques et anonymes. Que tous ceux qui se sont ainsi intéressés à la France et à ses blessés, qui nous ont témoigné leur vive sympathie, en soient cordialement remerciés !

Les faits que j'ai rapportés permettent d'affirmer que, au cours de la grande épreuve, la *Société française de Secours aux Blessés militaires* a pleinement rempli ses devoirs envers la Patrie ; son courage et son dévouement ne faiblissent pas. Pendant trois années de guerre, ses services n'ont fait que se développer et fonctionnent avec la même énergie, répondant à l'exemple admirable donné par nos troupes que la population parisienne vient si justement d'acclamer. J'ai la ferme confiance que, dans notre prochaine Assemblée générale, nous constaterons les résultats de la victoire, chèrement achetée, mais bien méritée, qui nous permettront d'envisager un état de paix durable fondé sur le droit. Notre tâche ne sera pas terminée ; nous aurons encore bien des misères à soulager, mais nous serons affranchis de l'angoisse qui nous étreint et nous pourrons, d'un cœur joyeux, travailler à la réparation des maux causés par l'horrible guerre et à l'avenir de notre chère Patrie.

RAPPORT

sur l'Action de la Société

du 2 Août 1914 au 22 Juillet 1917

présenté par M. de Valence, Secrétaire Général de la Société.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Les années qui précédèrent la guerre actuelle avaient été pour la *Société française de Secours aux Blessés militaires* une période de préparation intense. Ses conférenciers, ses délégués n'avaient pas cessé de parcourir la France, visitant nos Comités, poussant à la création de nos hôpitaux, se heurtant aux hésitants, aux incrédules, poursuivant quand même leur campagne de propagande, si bien que de 50.000 membres que comptait la Société cinq ans encore avant la guerre, ce chiffre était monté en 1914 à 112.000.

Entre temps : deux événements d'ordre différent, la campagne du Maroc et les inondations de 1910 avaient contribué à mettre la Société en point, le Maroc en servant d'école d'application à toute une élite d'infirmières dont la plupart ont constitué depuis les cadres de ses équipes de guerre ; les inondations de 1910, en offrant au personnel de la Société l'occasion d'un instructif essai de mobilisation. Grâce à cette continuité dans l'effort, la mobilisation trouva la Société prête.

Elle était prête, non pas seulement parce que les 239 hôpitaux et les 15.000 lits qu'elle avait préparés en temps de paix se trouvèrent, pour la plupart, prêts à fonctionner dès le 10 août 1914, mais surtout parce que grâce à l'élasticité que donnaient à ses formations des cadres solidement constitués, des services méthodiquement organisés, une forte administration centrale, des délégués actifs, des Comités disciplinés et pleins de zèle, la Société, par le seul jeu de ses organismes, put, du jour au lendemain, agrandir ses formations anciennes et en créer de nouvelles.

On le vit bien au moment de la Marne.

Vous vous souvenez de ces longs trains de blessés se succédant d'heure en heure, déversant tout le long du chemin, depuis Paris jusqu'aux extrémités de la France, leurs glorieuses théories de blessés. Le Service de Santé était débordé dans ses prévisions. Les Sociétés d'assistance ouvrirent toutes grandes les portes de leurs hôpitaux. On leur envoyait des blessés en nombre double, triple du chiffre prévu ; elles n'en refusèrent aucun. On ouvrit de nouvelles salles, on loua de nouveaux locaux ; on tira des

réserves les draps de lits, les pansements, les médicaments nécessaires. Médecins, Infirmières, Administrateurs, Comptables, se multiplièrent. Finalement, tout se tassa, tout trouva sa place.

Dans cette première période, vous avez recueilli, Messieurs, les fruits de votre préparation du temps de paix, et, du même coup, s'est affirmé aux yeux de tous le rôle bienfaisant de la *Croix-Rouge Française*.

De ce résultat, il faut assurément remercier nos Comités. Mais il faut aussi en rendre grâce au généreux empressement avec lequel de nombreux, de très nombreux donateurs sont venus, dès la première heure, mettre à notre disposition leurs demeures, les unes princières, les autres plus modestes, sollicitant l'honneur de faire flotter sur ces formations nouvelles le fanion de la Croix-Rouge, et en assurant le fonctionnement.

C'est ainsi qu'à Paris seulement, sur 62 formations portant sur leur banderole le nom de la Société, l'initiative privée en a créé à elle seule 16, qu'elle fait fonctionner entièrement à ses frais. Paris, du reste, n'a pas eu le monopole de ces généreuses initiatives : elles se sont répétées par toute la France.

Deux chiffres résument éloquemment l'effort accompli par la Société dans cette période de préparation :

De 239, chiffre d'avant la guerre, le nombre de nos hôpitaux montait rapidement à 805, tandis que, parallèlement, le nombre de nos lits passait de 15.000 à 69.005. A l'heure actuelle, ces 69.000 lits ont donné :

27.668.312 journées d'hospitalisation.

Parmi les 805 hôpitaux, qui comptent à l'actif de la *Société française de Secours aux Blessés militaires*, a figuré, pendant quelque temps, une formation d'un caractère spécial dont je dois dire quelques mots.

Au mois d'octobre 1914, au moment du transfert du Siège du Gouvernement belge en France, le Marquis de Vogüé, se faisant auprès de Sa Majesté le Roi des Belges l'interprète de la Société, offrait au Roi, dans un sentiment de respectueuse admiration pour sa personne et pour son armée, un hôpital de 100 lits, dans lequel devaient être recueillis les soldats belges frappés en défendant la cause de l'indépendance et du droit. L'offre faite par le Marquis de Vogüé ayant été acceptée par le Roi, l'hôpital s'ouvrait à Calais, dans le local d'une école mise à la disposition de la Société par la Municipalité.

Sa Majesté la Reine Elisabeth autorisait la Société à donner son nom à la nouvelle formation. S. A. R. Monseigneur le duc DE VENDÔME voulait bien en accepter la direction et dotait l'*Hôpital Elisabeth* d'un très important service de radiographie. M. DE MONICAULT, le Vicomte DE CALAN et le Comte DE COURSON lui apportaient successivement leur concours comme administrateurs. Des infirmières de la Société, sous la direction de Mme D'OCAGNE, assuraient le service des salles.

L'hôpital fonctionna ainsi jusqu'en décembre 1916. A ce moment les évacuations de blessés ayant à peu près complètement cessé, la Société

décida de remettre l'*Hôpital Elisabeth* entre les mains du Service de Santé Belge, qui l'occupe encore aujourd'hui.

Les remerciements du Médecin-Inspecteur Général du Service de Santé belge et du Chef d'Etat-Major de l'Armée belge ont apporté, à la *Société française de Secours aux Blessés militaires* l'expression de la reconnaissance du Souverain pour la sollicitude qu'elle avait témoignée à ses blessés.

Infirmières de gare. — A côté de nos hôpitaux prennent place immédiatement dans notre œuvre d'assistance nos *infirmières de gare*, formations militaires dont le fonctionnement a été confié, par le décret du 21 mai 1913, à la *Société française de Secours aux Blessés militaires*. Ces Infirmières de gare, au nombre de 78, fonctionnent sur nos grands réseaux; elles ravitaillent les blessés dans les trains, elles leur donnent leurs soins lorsque le major qui accompagne le train le demande, elles hospitalisent momentanément ceux d'entre eux qui ne peuvent continuer leur route.

Depuis le 1^{er} août 1914 jusqu'au 1^{er} juin 1917, nos 78 infirmières de gare ont fait

6.232.491 ravitaillements.

Je n'ai pu avoir le chiffre exact des pansements.

Dans ces derniers temps, les infirmières de gare ont vu s'élargir encore leur terrain d'action. A la demande du ministère de l'Intérieur, la Société a accepté de ravitailler dans ses Infirmières les trains de réfugiés, et c'est encore par la Croix-Rouge que sont soulagées ces victimes de la guerre. Les frais sont couverts par le Département de l'Intérieur.

Cantines. — Les *cantines de gare*, doublées, quelques-unes du moins, d'un *dortoir* et d'un *poste de secours* sont aux soldats de passage, ce que les *infirmières de gare* sont pour les blessés.

Nombreuses ont été les formations de ce genre, créations bénévoles qui fonctionnent à leurs frais et ne reçoivent aucune subvention de l'Etat. Dans chacune des *cantines*, qui sont accompagnées d'un poste de secours, se tient en permanence un médecin militaire désigné par le Chef du Service de Santé de la Place. Il est secondé par deux infirmières. Dans le *dortoir*, chaque homme dispose pour son couchage d'un matelas, d'un traversin et d'une couverture. Des accessoires, lavabos, douches, sont à proximité des *dortoirs*.

Depuis le début de la guerre, nous pourrions citer des administrateurs, des infirmières qui n'ont pas cessé d'assurer de jour et de nuit, dans nos *cantines*, le ravitaillement des hommes de passage. Qu'on juge de ce qu'exige de volonté, d'énergie, de dévouement, une telle persévérance !

La Société ne saurait assez remercier tous ceux, administrateurs et infirmières, qui se consacrent avec tant d'abnégation à ravitailler et à héberger les soldats, permissionnaires ou convalescents, de passage. Nos remerciements vont aussi aux généreux donateurs qui continuent à faire vivre ces œuvres. Ils s'adressent tout particulièrement aux quêteuses

qui, sans se lasser, sans se rebuter, acceptent l'ingrate besogne de tendre, au passage des trains, leur bourse pour nos *cantines*, payant d'un sourire l'obole qu'on leur donne et ne se décourageant pas d'un refus.

Quarante-six cantines gratuites ont été ainsi établies par la Société ou par ses Comités sur nos grandes lignes de chemins de fer. En outre, des cantines payantes fonctionnent à Bar-le-Duc et à Nancy.

De ces *cantines*, les plus importantes sont, dans le gouvernement militaire de Paris, les *cantines* de la gare du Nord, de la gare Saint-Lazare, de la gare d'Austerlitz, de la gare d'Aubervilliers, de la gare de Noisy-le-Sec. Dans les autres régions, les *Cantines* de Château-Thierry, d'Amiens, de Compiègne, de Toulon, où deux *cantines* fonctionnent simultanément, l'une à la gare, l'autre à l'arsenal maritime, pour les blessés et les malades de l'armée d'Orient. Les rapports de nos Administrateurs donnent, pour ces 48 cantines, à l'heure actuelle, les chiffres suivants :

Ravitaillements	5.005.911
Pansements	84.850
Dortoirs	209.007

Dans cette nomenclature, le maximum des ravitaillements a été atteint par la *cantine de Noisy-le-Sec*, avec :

1.830.330 ravitaillements.



*
* *

Si de cet exposé général de la mission hospitalière de la Société, on passe à l'œuvre personnelle des Comités, on ne peut qu'admirer le zèle ingénieux avec lequel chacun d'eux s'est efforcé de parer à toutes les misères, à tous les besoins que la guerre entraîne.

J'ai résumé plus haut en quelques chiffres leur action hospitalière, je n'y reviendrai pas. Il faudrait des volumes pour en donner le détail; ce sera le travail d'après-guerre.

Aujourd'hui je me bornerai à vous dire quelques mots des œuvres que nos Comités ont groupées autour de leurs hôpitaux, à vous apporter quelques extraits des rapports que j'ai eus sous les yeux. Je ne peux tout citer, mais par le peu que je dirai, vous pourrez juger de l'admirable floraison d'œuvres à laquelle la guerre a donné naissance parmi nos Comités.

Les Œuvres du Comité de Reims. — Voici par exemple Reims. Dès les premiers jours de la mobilisation, le Comité de Reims avait mis sur pied 21 formations, représentant ensemble 1.195 lits. A ces formations était attachée une section de brancardiers. Viennent les bombardements. Le Comité installe un *poste de secours* et nos brancardiers se mettent à l'œuvre, secourant les civils aussi bien que les militaires, ramassant jusque sous les obus les blessés.

Faut-il rappeler quel large tribut la Société a payé au cours de ces bombardements ? Le 14 septembre 1914 un obus de gros calibre tombe sur l'Hôpital auxiliaire 47 et l'anéantit. Quatorze soldats, deux infirmières et un de nos brancardiers sont tués; une infirmière est grièvement blessée. Le 17 septembre un autre obus tombe sur l'Hôpital auxiliaire 10, tuant quatre religieuses et en blessant une cinquième.

Et le bombardement continue et s'acharne sur la malheureuse cité, et pendant ce temps notre équipe de brancardiers rend de tels services que parmi ses membres quatre ont obtenu une *citation* à l'ordre de la division, cinq autres la *médaille d'honneur d'argent de première classe*, et un sixième, la *médaille de bronze*.

Outre ce *Poste de secours*, le Comité de Reims a organisé un *service d'évacuations* par automobile qui, après la destruction des moyens ordinaires de transports, a été des plus utiles; un *ouvroir*, pour la confection des vêtements chauds, où de nombreuses ouvrières ont trouvé du travail; un *dispensaire médical gratuit*, très fréquenté par la population civile, en l'absence des médecins, la plupart aux armées; un *service d'envois directs aux prisonniers de guerre*, qui a transmis près de 20.000 colis. Enfin, avec le concours toujours si dévoué des Communautés religieuses, que dans cette guerre on trouve partout au premier plan, le Comité de Reims a organisé quatre postes de *bains-lavatory* où les soldats viennent se faire doucher et laver, et reçoivent en échange de leur linge souillé de sueur et de boue, du linge propre et réparé.

C'est ainsi que, depuis trente mois, le Comité de Reims, toujours sous le bombardement, a accompli et développé sa tâche, s'accommodant à tous les besoins de ces durs moments.

La chemise du Combattant. — Commercy. — A côté de Reims, je rencontre dans la même région un autre Comité, plus modeste celui-là, mais combien actif aussi, le Comité de Commercy.

Là encore, nous trouvons, outre les formations hospitalières habituelles, outre des *cercles* et un *salle de lecture pour les soldats*, une œuvre analogue à celle de Reims, fondée par la Présidente du Conseil des Dames, Mme BIZOT, la *Chemise du Combattant*, mais plus développée, comprenant un appareil à douches offert par Mme WALTON, et un appareil de désinfection (modèle du Dr BORDAS), don du Comité de la Croix-Rouge de Londres. En une demi-heure, un homme est douché, a tout son linge et ses lainages remplacés par du linge et des lainages propres, tandis que ses effets militaires, passés à l'étuve, sont débarrassés des hôtes indésirables qu'ils contiennent. Et voici les résultats :

Du 18 janvier 1915, jour de l'ouverture de l'Œuvre, au 1^{er} janvier 1917, il est passé, à l'œuvre de *La Chemise du Combattant*

93.787 hommes

auxquels il a été distribué 360.724 effets.

Cet effort énorme, le Comité de Commercy n'aurait jamais pu l'accomplir s'il n'avait trouvé pour lui venir en aide des concours généreux, tels par exemple que le Comité de Dijon, qui a fondé 27 ouvroirs, d'où plusieurs fois par mois sont expédiés à Commercy des centaines de kilos de linge neuf ou usagé, et encore comme le Comité de Mazamet, qui, tout en continuant à assurer le fonctionnement d'un hôpital de 300 lits, a décidé d'allouer au Comité de Commercy une subvention mensuelle de 2.000 francs.

Les Postes de Secours de la région de Nancy. — Quel intéressant chapitre n'y aurait-il pas à écrire sur l'activité de ce grand Comité de Nancy dont les hôpitaux de la *Malgrange*, du *Bon Pasteur*, des *Beaux-Arts*, de l'*Ecole Professionnelle* ont représenté, à certains moments, jusqu'à 2.000 lits. Mais, ce que je veux mentionner ici, c'est son admirable institution des *postes de secours*.

Organisés dès avant la guerre par M. le Général DIÉTRICH, Président du Comité de Nancy, ardemment secondé par Mme DE METZ-NOBLAT, Présidente du Comité des Dames, les *postes de secours* de la région de Nancy étaient, au moment de la mobilisation, au nombre de 93 formant, tout le long de la frontière, sur une étendue de 50 kilomètres environ, un réseau ininterrompu.

M. le Général DE MONARD était venu lui-même, en 1911, presser cette organisation.

Le 1^{er} août 1914, le nombre des brancardiers était de 2.300 ; 1.200 d'entre eux avaient obtenu le titre de brancardiers titulaires, à la suite d'un examen passé devant des médecins militaires désignés par le directeur du Service de Santé.

Outre son équipement personnel, chaque brancardier était muni de cordes et de crochets à ressorts, préparés pour l'aménagement des chariots lorrains en chars à blessés.

Les événements des 20 et 21 août 1914 donnèrent raison à la prévoyance du Général DIÉTRICH. L'affluence des blessés dans les ambulances militaires de première ligne fut telle, au cours de ces journées, que les Médecins-Majors et même les Généraux, commandant les divisions, durent s'adresser directement et sans intermédiaire officiel à la Croix-Rouge pour demander son concours. Dès le 16 août, du reste, nos postes de secours avaient reçu comme instruction de ne pas attendre les ordres mais de se porter chaque jour, avec leurs chariots préparés, sur les routes par où pouvaient arriver les blessés.

Toutes les sections firent leur devoir.

Du 16 août au 15 septembre 1914, leurs efforts convergèrent aux abords des champs de bataille de Morhange, de Champenoux, de Courbesseau. La seule section de Saint-Nicolas-de-Varangeville, formant un groupe de 90 hommes, releva 500 blessés et, de concert avec les brancardiers militaires, chargea 1.850 blessés sur les bateaux-hôpitaux et dans les trains sanitaires.

On doit placer à un rang particulièrement honorable les équipes de Dombasle, Einville, Crévic et Sommerviller à laquelle appartenait le brave Guerber, tué par une balle au moment où il relevait les blessés au milieu du combat.

D'autres sections placées à une plus grande distance du champ de bataille, comme celles de Neuves-Maisons, de Chavigny, Heillecour, Bayon, Dieulouard, Saint-Clément, Charmes, Mirecourt, attelant à leurs chariots les quelques chevaux épargnés par la réquisition, faisaient cinq à six lieues dans la direction du canon et, après avoir apporté leur concours à l'évacuation, se transformaient dans les hôpitaux et les ambulances locales en autant de précieux auxiliaires pour les administrateurs et les médecins.

L'institution des brancardiers-frontières a donc été des plus utiles. Elle eût pu l'être davantage, si un programme préparé à l'avance par l'Autorité militaire leur avait tracé leur mission. Mais aucune instruction, même générale, n'avait défini leur rôle en cas de mobilisation. Les troupes s'étonnaient de leur existence. — « Nous ne vous connaissions pas. — Que n'êtes-vous venus plus tôt, nous vous aurions appelés plus souvent. » Tels sont, avec de nombreuses lettres de félicitations sur le courage des hommes et l'heureuse adaptation du matériel, les témoignages qui se répètent dans les rapports des sections.

Aujourd'hui, ces mêmes sections du Comité de Nancy organisent, pour les troupes cantonnées dans la région, des cercles de soldats, œuvre très encouragée par l'Autorité militaire, qui sent qu'il y a là, pour les hommes au repos, un heureux élément de distraction.

Le centre secondaire de Physiothérapie de la 20^e région. — Je ne quitterai pas la 20^e région sans signaler, au moins, le remarquable *Service de physiothérapie* qui fonctionne à Troyes, sous la haute direction du D^r BAILLEUL, chirurgien-chef de notre *Hôpital 2 des Jacobins*. Primitivement installé dans cet hôpital, agrandi par la mise à la disposition du Comité des bâtiments militaires de la chapelle Saint-Luc, ce Service est devenu aujourd'hui, par décision du sous-secrétaire d'Etat du Service de Santé, le *Centre secondaire de physiothérapie de la 20^e région*.

Cette admirable formation a été honorée de la visite du Président de la République, qui a tenu à apporter à M. le D^r BAILLEUL la croix de la Légion d'honneur, consacrant ainsi l'œuvre de cet éminent praticien et les efforts accomplis par le Comité de Troyes.

Le Service d'accompagnement des trains de Réfugiés. — Cette activité de nos Comités, je la trouve merveilleusement réalisée encore dans notre Comité de Lyon, dont 4.520 lits résument l'effort hospitalier représenté par 37 formations, la plupart remarquables.

Des œuvres du Comité de Lyon, ne pouvant les citer toutes, je tiens du moins à mentionner l'une des plus récentes : le *Service d'accompagnement des trains de réfugiés*.

On sait dans quel état pitoyable arrivent, en France, les malheureuses populations des pays occupés. Une fois à Annemasse, tous ceux qui ne peuvent pas se réclamer de leur famille ou d'un tiers disposé à les recevoir, sont disséminés au loin, dans les départements; nouvel exode qui, de Savoie, les conduit dans le Centre, dans l'Ouest, dans le Sud-Ouest de la France, jusqu'à Limoges et à Saintes.

C'est alors que, sur l'initiative d'une femme de grand cœur et de grand dévouement, Mme GILLET-MOTTE, le Comité de Lyon s'est offert à assurer le service d'accompagnement des trains, depuis Lyon, jusqu'à destination.

Des équipes, comprenant un administrateur et des infirmières, assurent à tour de rôle le service. Elles emportent avec elles une pharmacie portable. Dans un compartiment réservé, les infirmières établissent une tisanderie et une petite salle de pansements où on soigne les femmes et les enfants malades, les accidents survenus en cours de route. De son côté, l'administrateur parcourt les compartiments, renseigne les rapatriés sur le voyage, leur indique les points où ils doivent descendre, la direction qu'ils doivent prendre, fournit d'autre part, aux autorités locales, à l'arrivée, les indications qu'ils ont recueillies et qui pourront faciliter la répartition des rapatriés.

Administrateur et infirmières veillent, en outre, aux distributions, réconfortant les rapatriés, leur donnant les encouragements dont ils ont besoin, distribuant même des jouets aux enfants.

Tel est ce service, organisé par le Comité de Lyon, et qui a fréquemment valu en cours de route, à ceux qui en sont chargés, les félicitations des autorités locales.

Les Charitables d'Amiens. — Dans cette nomenclature, forcément incomplète, des œuvres de tous genres créées par nos Comités, quelle œuvre plus touchante que celle des *Charitables d'Amiens*, fondée par cet actif Comité d'Amiens qui, en outre de ses formations hospitalières, fait fonctionner : une *Infirmierie de gare* remarquablement dirigée, une *Cantine*, un *Service de ravitaillement des réfugiés*, un *Abri du soldat*, enfin, l'œuvre dont j'ai donné plus haut le nom.

Un jour, le délégué de la région du Nord, M. LAMY, voyant passer le convoi d'un soldat décédé dans un de nos hôpitaux, est ému du petit nombre d'assistants qui accompagne le cercueil. L'idée lui vient de former un groupement d'hommes honorables, destinés à remplacer la famille à ces humbles obsèques. Le médecin-chef de la Place, consulté, donne son approbation. Depuis lors, par son intermédiaire, le Délégué reçoit, chaque jour, la liste des enterrements du lendemain. Aussitôt, les convocations sont envoyées et, à l'heure dite, les cortèges se forment et traversent la ville au milieu de la sympathie générale, apportant jusqu'à la dernière minute au soldat tombé, l'assistance que la Société lui avait promise en lui ouvrant ses bras.

Que d'autres œuvres n'aurais-je point encore à vous signaler, comme, par exemple, la remarquable *Ecole de physiothérapie* créée par Mme la Générale CORNILLE dans l'*hôpital auxiliaire N° 17* d'Héricy, avec ses salles d'électricité et de massage, ses ateliers de brochage, de reliure et de filet ; comme le *Foyer-asile du permissionnaire* d'Angers ; comme les huit *ouvroirs* fondés par la Présidente du Comité de Philippeville, Mme HUGUET, qui, dès les premiers mois de la guerre, avaient envoyé 60.000 objets de lingerie et de lainages aux diverses formations du front français, aux Dardanelles et en Macédoine ; comme le *Groupe d'œuvres du Comité du Havre*, qui, à côté, d'une série de six hôpitaux, a créé, à la fois, un *Ouvroir* dont les nombreux produits ont été répartis entre les hôpitaux militaires, les réfugiés, les prisonniers et les soldats du front ; une *Cantine de gare*, qui fonctionne jour et nuit ; un *Bureau de renseignements* pour les soldats hospitalisés dans la région, pour les prisonniers et les disparus ; un *Service d'automobiles* fonctionnant non seulement pour les hôpitaux de la Société, mais aussi pour les hôpitaux militaires ; enfin une *Œuvre de secours aux prisonniers de guerre*, et tout cela alimenté par la générosité des habitants du Havre, et par des dons et souscriptions venant d'Angleterre, d'Ecosse, des Etats-Unis, de Hollande, du Brésil et de Dakar.

Mais j'abrège, car se serait une revue générale de nos Comités qu'il me faudrait faire, toutes nos Délégations qu'il faudrait passer en revue, et je dois me borner.

Si peu cependant que j'aie pu soulever le voile qui recouvre tant de charitables et patriotiques initiatives, c'en sera assez pour vous montrer quelle a été, jusqu'ici, à travers les différentes phases de la guerre, l'activité déployée par vos Comités. Encouragés et guidés par leurs Délégués, soutenus par le Siège central, ils ont apporté à leur tâche, sur tous les points de la France, un esprit de suite, une persévérance dans l'effort, une générosité dans le dévouement qui doit être, pour la Société, une cause de légitime fierté et de haute satisfaction.

Combien ils sont attachés à leur œuvre, on l'a vu récemment lorsque quelques-uns d'entre eux ont dû, sur l'ordre du Service de Santé, fermer leurs hôpitaux, pour restituer à l'enseignement public ou privé les locaux qu'ils occupaient. Plaintes, protestations, démarches auprès des Pouvoirs publics, tout a été mis en œuvre par nos Comités pour obtenir le maintien des hôpitaux condamnés.

Lorsque tout espoir de les conserver a été perdu, les Comités intéressés, loin de perdre courage, se sont remis résolument à l'œuvre. A Chalon-sur-Saône, à Orléans, à La Rochelle, à Chinon, en vingt autres endroits encore, ils ont cherché un nouveau local, ils l'ont aménagé, ils y ont transporté leur matériel et leurs blessés, et l'hôpital a repris sa marche, et le Comité son œuvre.

*
* *

Vous venez de voir, Messieurs, par les quelques exemples que je vous ai cités, ce qu'a été l'action de nos Comités sur la terre libre de France. Je voudrais, maintenant, vous dire quelques mots de ceux d'entre eux qui, dans un jour de deuil, ont dû subir les amertumes de l'invasion.

Douai. — Le 1^{er} octobre 1914, la ville de Douai était occupée par l'ennemi. Nous avions là trois formations en plein exercice. Dès leur arrivée, les Allemands prenaient possession d'une partie des locaux pour y loger leurs blessés ; puis, le 15 janvier 1915, ils fermaient deux de nos formations, et seule, la troisième, l'hôpital *Sainte-Clotilde*, demeurait debout avec des blessés français, anglais et russes.

Le D^r FAUCHEUX, médecin-chef de l'hôpital, assisté de plusieurs médecins de la ville, assurait le service : il était secondé par une nombreuse équipe d'infirmières qui avaient à leur tête, comme infirmières-majors, Mlles POIVRE et JOULAIN. L'hôpital *Sainte-Clotilde* fonctionna ainsi jusqu'au moment où le 6^e Corps allemand, commandé par le prince Ruprecht de Bavière, vint s'installer à Douai. Ce jour-là, l'autorité allemande expulsa notre personnel qui, le cœur navré, se vit obligé d'abandonner ses blessés à des mains étrangères.

La Kommandatur autorisa cependant le vénérable président du Comité, M. QUINION-HUBERT, et la présidente, Mme la Baronne DE WARENGHIEN, à visiter les blessés français une fois par semaine et à leur apporter des douceurs et des dons. Chacun d'eux, à son départ pour l'Allemagne, reçoit, en outre, des mains du Comité, une musette de toile, contenant un rechange complet et cinq marks en argent.

Enfin, concession à laquelle le Comité attache le plus grand prix, les Allemands lui abandonnent, en cas de décès d'un des blessés français à *Sainte-Clotilde*, le soin de pourvoir à ses funérailles. Le cercueil, enveloppé du drapeau de la Croix-Rouge, couvert de fleurs et de couronnes, traverse ainsi la ville, recueillant sur son passage les sympathies unanimes de la population.

Ce n'est qu'en septembre 1916, à la suite de démarches faites par le Secrétariat général, que le rapatriement des infirmières put être obtenu.

Le 15 octobre, l'équipe quittait Douai : elle ne rentrait pas cependant en France tout entière car, quelque temps auparavant, l'autorité allemande ayant dressé une liste de notables destinés à être envoyés comme otages en Allemagne, une des infirmières, Mlle JOULAIN, s'offrait spontanément pour prendre la place d'une mère de famille de quatre enfants.

Elle n'est pas encore revenue !

Roubaix. — Par quelques détails recueillis auprès d'une religieuse rapatriée, nous avons appris que le *Comité de Roubaix*, qui avait réussi à organiser 1.375 lits dès les premiers jours de la guerre, a pu assurer le

service de ses formations jusqu'au 15 juillet 1915, date à laquelle furent évacués les derniers blessés français et anglais.

Nous avons su également que le Dispensaire, fermé par l'autorité allemande, obtint de rouvrir en octobre 1915, et fonctionne encore aujourd'hui.

Les odieuses déportations, ordonnées en 1916 par les autorités allemandes, offrirent au Comité de Roubaix une nouvelle occasion de mettre en évidence le rôle bienfaisant de la Croix-Rouge.

Le samedi de la semaine de la Passion de l'année 1916, à 2 heures du matin, les rues de Roubaix étaient barrées par les troupes allemandes, en même temps que des mitrailleuses s'installaient à tous les carrefours de la ville. Puis, sur l'ordre des officiers, des patrouilles s'introduisaient dans les maisons, se faisaient donner la liste des personnes qui les habitaient, et, sur-le-champ, désignaient celles d'entre elles qui devaient être déportées, en leur enjoignant de se tenir prêtes à partir.

Les premières victimes furent conduites sous escorte, hommes, femmes enfants, jeunes filles et jeunes gens, dans la grande usine de peignage Alfred MOTTE. On devine l'affolement de ces malheureux, enlevés de chez eux nuitamment, les enfants séparés de leurs parents, l'angoisse des mères, les scènes déchirantes qui s'ensuivirent.

A la première nouvelle de l'attentat, M. MATHON, Président du Comité de la *Société française de Secours aux Blessés militaires* à Roubaix, courait à la Kommandatur et réclamait avec fermeté la constitution immédiate de bureaux, chargés de recevoir les réclamations des intéressés et d'examiner les demandes de ceux d'entre eux qui étaient soutiens de famille ou malades. M. MATHON demandait, en outre, et obtenait l'autorisation pour les membres de la Croix-Rouge de pénétrer dans l'usine Alfred MOTTE pour y porter des secours, des vivres, des vêtements et du linge ; lui-même s'y rendait. Une de ses premières recommandations, en arrivant dans l'usine, fut de mettre les déportés en garde contre une formule, rédigée en langue allemande, sur un registre qu'on présentait à la signature des arrivants. Par cette formule, « ils déclaraient partir volontairement pour exécuter des travaux agricoles partout où on voudrait les envoyer ».

Enfin, le Comité de la Croix-Rouge faisait des distributions de vivres, de vêtements et de linge aux plus pauvres, aidé par la population qui, bien que souffrant elle-même des rigueurs de l'occupation, se priva même du nécessaire au profit des évacués. Le ravitaillement s'effectuait jour et nuit par les soins du Comité, qui organisa d'une part les services des dons en ville, et de l'autre, les répartitions.

En même temps, le Comité et son Président multipliaient les démarches auprès des bureaux allemands, établis à la demande de M. MATHON. Grâce à leur intervention, un grand nombre de jeunes filles et de jeunes gens furent rendus à leur famille. On juge de leur reconnaissance.

Noyon. — Bien intéressante est également l'histoire du *Comité de Noyon* pendant l'occupation allemande. En moins de six mois, l'*hôpital N° 21* de Noyon vit passer plus de cinq cents blessés français, bien que dès le mois d'août 1914, à la suite de l'occupation de la ville par l'ennemi, une ambulance allemande fût venue s'installer côte à côte avec notre formation dans l'établissement des Dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve, constituant l'*hôpital N° 21* du Comité.

La veille de l'entrée de l'ennemi à Noyon, le Maire avait proposé aux infirmières de partir ; toutes s'y refusèrent. Elles continuèrent donc leur service malgré les tracasseries et les manques d'égards, subissant des privations de toutes sortes, fouillées sur le moindre soupçon par les infirmières allemandes.

Le 17 décembre, cinq d'entre elles, dont l'infirmière-major Mlle FERRET, durent suivre les Allemands à Guise. Elles ne devaient être rapatriées que de longs mois après, le 20 février 1915.

Il y eut de durs moments et des jours cruels pour le Comité de Noyon. Comme nos infirmières, il les a supportés dignement, courageusement, soutenu par l'exemple de son vénérable Président, M. PINCHON qui, malgré son grand âge, au milieu des angoisses paternelles que lui donnait la présence sous les drapeaux de cinq de ses fils dont il était sans nouvelles, n'a pas cessé de remplir noblement, en face de l'ennemi, son rôle de Président de la *Croix-Rouge Française*.

Bavay. — C'était un bien modeste groupement que le sous-comité de Bavay, créé en février 1914, et qui jusque-là n'avait guère manifesté son existence que par une session de cours, organisée en vue de la formation d'un hôpital en temps de guerre.

Cette création n'était pas encore au point que la guerre éclatait. Cependant en peu de jours, sur l'initiative du Comité, un hôpital s'organisait ; la population donnait généreusement son concours, faisait des prêts de literie, etc... ; l'affaire était si rondement menée que le 21 août, lorsque les Anglais arrivèrent à Bavay, l'*hôpital auxiliaire* de la *Société française de Secours aux Blessés militaires* était en mesure de recevoir les premiers blessés.

Mais les événements se précipitaient. Dans la nuit du 24 au 25 août commençait l'exode de la population, suivi de l'évacuation des blessés ; elle était à peine terminée qu'on signalait l'arrivée des Allemands.

L'hôpital fonctionna jusqu'à la fin de février 1915, époque à laquelle les derniers blessés français furent emmenés par les Allemands.

Dès lors nos infirmières, sous la direction de leur infirmière-major Mlle DU SARTEL, s'employèrent à secourir les malheureux habitants de la ligne de feu, brusquement évacués sur l'arrière. Actuellement encore elles les attendent la nuit, dans les gares, pour leur donner un mot de consolation et les soins dans la mesure du possible. Des infirmières s'en-

ferment avec eux dans des casernes ou des écoles, pendant les quarantaines qu'impose l'autorité allemande et, à en juger par la reconnaissance de ces malheureux, on comprend que c'est leur rendre un inappréciable service.

Saint-Quentin. — Pour clore ce chapitre des Comités des régions envahies, je n'ajouterai qu'un dernier mot sur le Comité de Saint-Quentin.

Dès les premiers jours de la mobilisation, sur l'initiative de M. DEMAROLLE, Président du Comité, aidé de Mme BASQUIN, Présidente du Conseil des Dames, et de Mme COMTE, Directrice du Dispensaire-école, l'hôpital prévu dans le *Journal de mobilisation* pour 25 lits, était rapidement porté, grâce au concours généreux de la population, à 50 puis à 80 lits.

Le 25 août les premiers blessés arrivaient, provenant de la retraite de Belgique. Le 27, par suite de l'approche de l'ennemi, tous les blessés transportables étaient évacués sur l'arrière. Le 28, on se battait dans les rues de la ville : du coup l'hôpital se remplissait.

Son fonctionnement continua régulièrement sous la surveillance des médecins allemands. Toutes les infirmières, trente environ, étaient à leur poste. Le service chirurgical était assuré par le D^r DRAIN et le service médical par le D^r ROYER, secondé par le D^r TURGOT. Les choses restèrent dans cet état jusqu'au 20 mai 1915, époque où les derniers blessés français furent évacués sur l'Allemagne. L'hôpital, du mois d'août 1914 au mois de mai 1915, avait soigné environ cinq cents blessés.

Pendant ce temps, le Dispensaire n'avait jamais cessé de fonctionner pour la population civile, d'autant plus apprécié qu'il y avait disette de médecins à Saint-Quentin, ceux qui étaient restés étant absorbés par le service des hôpitaux. Mme COMTE trouvait encore le temps d'organiser successivement deux sessions de cours qui lui fournissaient vingt nouvelles infirmières diplômées. Le Dispensaire fonctionna ainsi jusqu'au 7 mars 1917, date de l'évacuation de Saint-Quentin par la population civile.

A ce moment-là, Mme COMTE fut désignée par l'autorité allemande pour accompagner avec un groupe d'infirmières un train de deux cents malades couchés, avec mission de rétablir à Maubeuge l'hôpital civil de Saint-Quentin. Cette installation, faite au milieu de difficultés énormes, tant matérielles que médicales, a valu à Mme COMTE, ainsi qu'à son équipe, des félicitations et des remerciements unanimes.

Telle a été, Messieurs, l'action de vos Comités dans les régions occupées par l'ennemi, de ceux du moins dont nous avons pu recevoir des nouvelles. Bien peu nombreux, comme vous le voyez, sont ces Comités, 5 seulement sur 20 ; mais, par ce qu'ont fait ces 5 Comités, nous pouvons deviner ce qu'ont dû faire les autres.

Bien souvent, au cours de l'occupation allemande, nous nous demandions ce qu'il était advenu de nos hôpitaux. Avaient-ils pu rendre quelques

services ? L'ennemi s'en était-il emparé ? Aujourd'hui, nous sommes fixés : nos hôpitaux sont restés ouverts.

Tant qu'ils ont reçu des blessés français, nos infirmières les ont soignés et vous devinez de quels regards ils devaient suivre eux, les prisonniers, l'infirmière française tandis qu'elle traversait les salles, allant de l'un à l'autre, les soignant avec affection, leur parlant dans leur langue natale, qui sonnait si harmonieusement à leurs oreilles dans ce milieu ennemi, leur rappelant le pays et tout ce que chacun d'eux y laissait derrière lui !

De leur côté nos Délégués, nos Présidents de Comité ont fait résolument leur devoir. Je vous ai dit déjà quelle avait été à Noyon l'attitude de M. PINCHON, à Roubaix celle de M. MATHON. Il en a été de même à Reims et à Soissons.

Le 4 septembre 1914, les Allemands entrent à Reims. Le délégué régional de la Société, M. Ferdinand LAMBERT, se rend chez le général commandant le 12^e Corps saxon ; il lui donne lecture d'une protestation revendiquant, pour les formations de la Croix-Rouge, le bénéfice de la Convention de Genève. Il obtient que notre personnel reste dans nos hôpitaux et que les blessés français ne soient pas faits prisonniers.

A Soissons, le Président du Comité, M. FOSSE D'ARCOSE, défend avec énergie les intérêts de la population vis-à-vis de l'ennemi, il maintient le calme et l'ordre dans la ville, il protège la vie des habitants et partage avec Mgr PÉCHARD et Mme MACHÉREZ les honneurs d'une citation à l'*Officiel* du 4 septembre 1914.

Enfin, puisque nous parlons de devoir accompli devant l'ennemi, comment ne pas rappeler ici l'héroïque conduite du capitaine PAILLOT, vieil officier de Crimée, Président du Comité de Pont-à-Mousson. Dans un des nombreux bombardements que supporte la ville, l'*Hôpital auxiliaire 45* est anéanti. Le capitaine PAILLOT, qui fait fonctions d'administrateur, le rétablit dans un autre local. A la persistance des bombardements il répond par une ténacité égale, transportant successivement, sans s'émouvoir, son matériel de local en local. Aujourd'hui, tout est éventré, inhabitable, mais le capitaine PAILLOT garantit la résurrection de sa formation dès que les circonstances le permettront. En attendant, il entretient seulement un Poste de secours installé sous les arcades, solidement protégé par des sacs de terre. « *Hier, nous en étions, écrit-il, à notre 333^e bombardement.* »

*
* *

La Société à Salonique. — Mais ce n'est pas seulement sur la terre de France que s'exerce actuellement l'action de la *Société française de Secours aux Blessés militaires*. La Société, qui avait pris l'initiative des expéditions de la Croix-Rouge dans les pays d'outre-mer, en Chine en 1900-1901, au Maroc Occidental en 1907-1908, ne pouvait manquer de suivre cette fois les troupes que la France, de concert avec les Alliés, envoyait en Orient.

Elle débuta, en 1915, en donnant au navire-hôpital, le *Charles-Roux*, affrété par le ministère de la Guerre pour les Dardanelles, du matériel et des infirmières. On connaît la mission du *Charles-Roux*, les services qu'il rendit aux Dardanelles, les dons considérables emportés et distribués aux troupes d'Orient par le vicomte D'HARCOURT, Délégué de la Société, enfin l'action bienfaisante de ses infirmières.

En même temps que s'accomplissait la croisière du *Charles-Roux*, la Société envoyait en août 1915 son Secrétaire général, accompagné de M. DE LA BOULAYE, porter du matériel et des dons aux ambulances de Moudros et aux troupes engagées aux Dardanelles.

Au mois de décembre 1915 le Secrétaire général de la Société repartait pour Salonique, où il s'agissait cette fois de créer et d'organiser un hôpital auxiliaire de concert avec un Comité, formé à Lyon dans ce but. Il rentrait en France en mars 1916 après avoir posé, avec le comte DE CHABANNES, Délégué du Comité de Lyon, les premiers jalons de la nouvelle formation, et était remplacé à Salonique par M. DE MONICAULT, nommé à cet effet Délégué de la Société en Orient.

Aujourd'hui, l'hôpital auxiliaire N° 1, créé de toutes pièces à Salonique dans un champ labouré, sous des baraques importées de France, compte 850 lits. L'expérience éclairée, le dévouement de tous les instants de M. DE CHABANNES, administrateur de la nouvelle formation, ont fait de cet hôpital une formation modèle.

Le succès, obtenu par cette création, a décidé le Service de Santé de l'armée d'Orient à demander à la Société d'organiser, tout à côté, dans la villa *Allatini*, un hôpital de 80 lits pour officiers. Ancienne résidence du sultan Abdul-Hamid, entourée de frais ombrages, dans une admirable situation d'où on domine la baie de Salonique, la nouvelle formation de la Société jouit auprès du Corps expéditionnaire de la même faveur que l'hôpital auxiliaire N° 1.

Cent quatre infirmières sont en service en Orient, les unes dans l'hôpital auxiliaire N° 1, les autres dans les hôpitaux temporaires N° 2, 4 et 7, d'autres encore dans les ambulances de Verria, de Gumendjé et de Koritza, d'autres enfin à Corfou, à l'*Achilléon*, et sur les navires-hôpitaux qui assurent les évacuations des blessés et des malades entre Salonique et la France.

20 croix de guerre,

46 médailles d'honneur des épidémies témoignent de la haute estime dont nos infirmières jouissent auprès du Service de Santé de l'armée d'Orient.

L'activité de M. DE MONICAULT, remarquablement secondé par la Surveillante générale des infirmières Mlle OBERKAMPF, ne néglige aucune occasion d'élargir l'action de la Société. Il l'a complétée encore par l'établissement de Cercles du Soldat à Salonique et sur le front.

La Société en Roumanie. — Au mois d'octobre 1916, l'entrée en campagne de la Roumanie inspira à la Société française de Secours aux Blessés militaires la pensée de donner un témoignage de sympathie à nos

nouveaux Alliés, en créant à Bucarest un hôpital de la Croix-Rouge destiné à soigner les blessés roumains. Le projet, accueilli avec faveur aux Affaires Etrangères, trouva, dans une souscription libéralement ouverte dans les colonnes du *Figaro*, les ressources nécessaires à son exécution.

En novembre une mission hospitalière, comprenant cinq médecins et chirurgiens et neuf infirmières, partait pour la Roumanie sous la direction de M. le Vicomte D'HARCOURT, Délégué de la Société. Un matériel considérable suivait.

Le 20 décembre, l'hôpital projeté était inauguré à Bucarest, mais à peine était-il ouvert que l'irruption de l'ennemi interrompait brusquement son fonctionnement.

La mission de la Société, obligée de se replier par ordre sur Iassy, essayait vainement de trouver dans cette ville un local pour y reconstituer une nouvelle formation. En présence de l'impossibilité matérielle de réaliser son projet, la Société décidait d'offrir à Sa Majesté la Reine de Roumanie, Présidente d'honneur de la Croix-Rouge Roumaine, le reliquat de la souscription restée entre ses mains. Deux cent mille francs environ ont été ainsi envoyés à Sa Majesté par l'intermédiaire du prince SOUTZO, qui a bien voulu se charger, à son départ pour la Roumanie, de porter cet argent à la Reine pour ses œuvres de guerre.

Mais bien plus encore que par l'or de ses souscripteurs, la sympathie de la Croix-Rouge Française continue à s'affirmer en Roumanie par le dévouement de ses infirmières restées en service dans les hôpitaux militaires. Deux d'entre elles, Mlles HENNET DE GOUTEL et Mlle FLIPP, ont payé de leur vie leur dévouement aux blessés roumains, en même temps que le D^r CLUNET, médecin-chef de l'hôpital, dans lequel elles étaient en service. Leurs funérailles ont revêtu le caractère d'une véritable manifestation en faveur de la France.

Voitures Beaumont. — Pour compléter le chapitre de l'action de la Croix-Rouge Française en Roumanie, il me faudrait encore parler du fonctionnement de la mission constituée par la *Société française de Secours aux Blessés militaires* sous la direction du comte DE BEAUMONT pour les ambulances de Sa Majesté la Reine de Roumanie. Il y aurait d'intéressants détails à vous donner sur ces ambulances qui comprenaient neuf groupes chirurgicaux et 225 voitures Ford pour le transport des blessés, accompagnés d'un personnel médical fourni par le ministère de la Guerre et par des convoyeurs appartenant à la Société. Je ne peux que les mentionner, ne voulant pas allonger outre mesure ce rapport.

*
* *

Cet exposé de l'énorme effort accompli par la *Société française de Secours aux Blessés militaires* serait incomplet si, après avoir résumé

son action hospitalière, nous ne disions quelques mots des œuvres annexes créées par le Conseil central lui-même pour la compléter. Une des premières fut l'*Œuvre des Convois automobiles*.

LES CONVOIS AUTOMOBILES. — Sous ce titre, je n'entends pas parler des automobiles qui, dans chaque ville, transportent les blessés de la gare d'arrivée dans nos hôpitaux. C'est là un service normal à la charge des Sociétés d'assistance ; chacun de nos Comités y pourvoit. A Paris même ce service, organisé par le Siège central, a mis en circulation douze voitures qui font de jour et de nuit le transport des blessés de la gare de la Chapelle dans tous les hôpitaux de Paris, ainsi que d'un hôpital à un autre.

Par convois automobiles, nous entendons des sections automobiles comptant de quinze à vingt voitures, convoyées par le personnel de la Société et mises par elle à la disposition du Service de Santé pour le transport des blessés. Ces convois furent surtout appréciés dans la première année de la guerre, alors que les services de transports au front n'étaient pas aussi fortement organisés qu'ils le sont actuellement.

Des sections de ce genre furent employées notamment au transport des blessés de l'Yser et des secteurs d'Amiens et de Châlons-sur-Marne. La première fut particulièrement exposée. Un de ses convoyeurs, M. DE JUGE, grièvement blessé à la tête, a été l'objet d'une citation.

LES CONVOIS AUXILIAIRES. — Plus récente est l'*Œuvre des Convois auxiliaires*, créée par le comte de BEAUMONT avec l'aide du *Comité Landais* et d'autres généreux donateurs, et qui se subdivise en deux sections : l'une, comprenant des voitures bains-douches, des voitures pour le lavage et le séchage du linge et des voitures chirurgicales ; l'autre des voitures-cantines.

La voiture bains-douches. Ces voitures sont pourvues d'une chaudière et d'étuves réalisant un double résultat : doucher le soldat et, en même temps, désinfecter ses vêtements. Voici, en six mois, le rendement d'une de ces voitures :

Douches	58.227
Vêtements désinfectés.	291.130 kilos
Couvertures	45.582 —
Casques	10.825 —

Les voitures de lavage et de séchage du linge. — Chaque groupe de ces voitures comprend deux camions. Le premier contient deux cuves susceptibles de recevoir chacune 130 kilos de linge, une machine pour savonner et rincer, uneessoreuse actionnée par le moteur de la voiture ; le second camion, formant séchoir, contient une étuve dont la température peut être portée jusqu'à 150°, et permet de sécher sans interruption le linge de cinquante hommes par heure.

Les voitures chirurgicales. — Destinées à être mises à la disposition du chirurgien, qui opère à proximité de la ligne de feu, les voitures chirurgicales de la *Société française de Secours aux Blessés militaires* comprennent une salle d'opérations démontable, munie de son matériel, un appareil de stérilisation et un appareil de radioscopie.

Un groupe électrogène distribue la lumière et fournit le courant nécessaire aux appareils de radioscopie. Le chirurgien peut opérer de nuit comme de jour. Pour les besoins du service toute cette installation se transporte sur deux camions automobiles.

Enfin, des *voitures de stomatologie* et des *voitures-cuisine* et *filtres* complètent l'effort tenté par la *Société française de Secours aux Blessés militaires* pour porter assistance aux soldats et aux blessés sur le front, dans la mesure où l'initiative privée peut être admise à aider le Service de Santé.

Quant aux résultats obtenus, ils sont incontestables :

« *C'est grâce à vos installations, écrit le médecin-chef d'une ambulance divisionnaire établie dans le périmètre de Verdun, c'est grâce à l'électricité qui nous permet de travailler la nuit comme le jour, que nous avons pu conserver des existences qui eussent été gravement compromises s'il avait fallu attendre plus longtemps pour pratiquer des opérations urgentes.* »

Et un autre médecin-chef ajoute :

« *Le jour de l'attaque de..., vos convoyeurs ont, pendant trente-six heures, lavé sans interruption à nos côtés des monceaux de linge à pansements et des champs opératoires. Sans eux, nous aurions été fatalement obligés d'interrompre pendant plusieurs heures notre travail.* »

De plus hautes approbations sont encore venues à l'*Œuvre des Convois auxiliaires* du Grand Quartier Général lui-même. La place nous manque pour les donner ici.

Les voitures-cantines. — Inspirée par le Sous-Secrétaire d'Etat au Service de Santé de la Guerre, destinée à fournir aux troupes, le plus près possible du front, des boissons chaudes, l'*Œuvre des cantines au front* est née de la collaboration du Service de Santé et de la *Société française de Secours aux Blessés militaires*, le Service de Santé fournissant le matériel, voitures et chaudières ; la *Société française de Secours* recrutant les convoyeurs chargés d'assurer la marche des différentes unités et fournissant toutes les denrées nécessaires à leur fonctionnement.

L'organisation essentielle de ces cantines comprend des récipients aisément transportables, contenant 4 à 500 litres d'eau rapidement portés à l'ébullition et un certain nombre de marmites norvégiennes dans lesquelles les boissons se conservent chaudes pendant huit heures au minimum. Transportées sur voitures en première ligne, sur les points de passages des troupes, nos Cantines ont été, dès les premiers jours, très appréciées des soldats et leurs chefs en ont félicité nos convoyeurs.

Mais les dépenses sont lourdes. De généreuses interventions nous ont permis, jusqu'à présent, d'y faire face. Le marquis et la marquise DE CHA-

PONAY, dans un beau geste dont la Société leur est reconnaissante, lui ont donné huit de ces Cantines dont ils assurent le fonctionnement, en y joignant même des jeux de plein air et des jeux d'intérieur pour les régiments sortant des tranchées qu'on met au repos. Nous espérons que de nouveaux donateurs nous aideront à continuer cette œuvre, qui apporte non seulement un bienfait matériel mais aussi un réconfort moral à ces hommes, heureusement surpris de se voir soutenus jusque sur le front par des sympathies dont ils se montrent sincèrement touchés.

Je me reprocherais de ne pas ajouter, avant de clore ce chapitre des Convois auxiliaires, que sept de nos Chefs de groupes ont été l'objet de citations des plus flatteuses à l'ordre du jour de la division ou de l'armée : « *pour avoir, disent en substance les différentes citations, donné dans des missions souvent périlleuses, au milieu de secteurs soumis à de fréquents bombardements, l'exemple de leur dévouement et de leur mépris du danger.* »

Pour terminer cette longue nomenclature des œuvres de guerre créées par la *Société française de Secours aux Blessés militaires*, nous avons encore à mentionner :

LA COMMISSION DES SECOURS. — Etablie au Siège central de la Société, sous la présidence de M. le Général GOETSCHY, cette Commission reçoit tous les jours les réformés N^{os} 1 et 2. Sur le vu de leurs papiers militaires, elle leur accorde un secours immédiat leur permettant de parer aux nécessités du premier moment, en attendant qu'ils trouvent une occupation. Pour le leur faciliter, la Commission distribue aussi à ceux qui en ont besoin du linge et des vêtements. Depuis le 28 septembre 1914, la Commission a

17.461 militaires et 151 veuves de soldats tués à l'ennemi.

L'ASSISTANCE AUX MUTILÉS DE LA GUERRE. — Bien qu'une grande œuvre, la *Fédération Nationale d'assistance aux Mutilés*, dont le nom de son fondateur eût suffi à assurer le succès, ait pour ainsi dire monopolisé tout ce qui concerne cette catégorie si intéressante de blessés, la *Société française de Secours aux Blessés militaires* ne pouvait pas se désintéresser de l'avenir des mutilés de la guerre. Elle a donc décidé de grouper un certain nombre d'entre eux dans un de ses hôpitaux, spécialisé à cet effet, l'hôpital 59, dirigé avec leur dévouement habituel par ses directeurs, M. et Mme OUDIN.

Aux mutilés, la Société vient en aide de deux façons : d'abord, en leur servant d'intermédiaire auprès de la Fédération pour obtenir des membres artificiels ; ensuite, en facilitant leur rééducation, tant dans l'intéressant établissement que dirigent, au 140, avenue des Champs-Élysées, la comtesse DE WAREN et le vicomte D'HARCOURT, que dans les *Ateliers du quai de la Râpée*, dont M. et Mme DUHAMEL assurent le fonctionnement,

sous le contrôle d'un Conseil d'administration que préside M. le Général GOETSCHY, et dont font partie Mme GEOFFRAY et Mme MALLE.

A l'hôpital de la rue Marignan se rattache un atelier de fabrication de jouets, organisé par une Société en commandite, où je retrouve les noms de Mme MALLE, de Mme GEOFFRAY, de M. OUDIN, à côté des noms de M. et Mme BOUTIRON et de la comtesse DE CUGNAC. L'atelier, aujourd'hui en pleine fabrication, grâce à l'intelligente direction de l'Administrateur-délégué, va pouvoir fournir bientôt, dans les grands magasins et dans les bazars, des jouets de fabrication et de goût purement français. 280 mutilés ont déjà passé depuis le 28 mai 1915 à l'hôtel de la rue Marignan.

L'ŒUVRE DES LIVRES qui, sous la présidence de M. le Général DELANNE, a distribué dans les hôpitaux et les ambulances, depuis le début de la guerre :

19.320 volumes (romans, voyages, histoires, etc.) ;

31.000 revues ;

206.000 publications illustrées.

L'ŒUVRE DES CROIX, une œuvre touchante, due à l'inspiration de M. FONTANA, qui envoie aux familles des soldats, décédés dans nos hôpitaux, une croix de bronze portant sur un cartouche les noms et les états de services de l'homme décédé, pieux souvenir qui peut être fixé sur sa tombe. Plus de 6.000 croix ont été ainsi distribuées jusqu'à présent.

LES OUUVROIRS pour les femmes de mobilisés, où, depuis le début de la guerre, l'active sollicitude de Mme GEOFFRAY a procuré à des milliers de femmes un gagne-pain.

L'ŒUVRE DES PERMISSIONNAIRES, créée par le comte TERRAY, pour loger et nourrir, à Paris, pendant leur permission, les soldats des régions envahies. L'Œuvre des Permissionnaires vient de recevoir son dix-millième client.

LES CERCLES DU SOLDAT, dont le nom suffit à définir le but. A Paris seul, dix de ces cercles, fondés par nos Comités d'arrondissement, sont en plein fonctionnement.

LE SERVICE DE LA LINGERIE auquel, depuis le début de la guerre, Mme BIOLLAY, Mme NÉLATON et Mme THURNEYSSEN se consacrent sans un instant de repos, avec le plus persévérant et le plus infatigable dévouement. Depuis le début de la guerre, la *Lingerie* a distribué près de

400.000 objets de lingerie, lainages, couvertures, etc...

LA PROPAGANDE PAR L'IMAGE, avec ses nombreuses créations (cartes postales, albums, papiers à lettres, etc...) que dirige, avec non moins de zèle et de persévérance, Mme la Baronne de GIVRÉ.

A côté de nos œuvres, je tiens à saluer deux autres œuvres qui, bien qu'ayant un domaine propre et distinct du nôtre, nous touchent de près, et auxquelles nous sommes heureux d'offrir l'hospitalité dans la maison de la Croix-Rouge : je veux parler des *Jeux du Soldat* et de l'*Aumônerie Militaire*.

LES JEUX DU SOLDAT ? La popularité de l'œuvre me dispense de vous la présenter. Aussi bien connaissons-nous tous ici son Président, le général des GARETS, et son Secrétaire général, le commandant DU BOURQUET, qui lui-même compte parmi nos collaborateurs du temps de guerre. Mais de plus, l'œuvre des *Jeux du Soldat*, avec une libérale générosité, veut bien nous aider, chaque fois que nous nous adressons à elle, à distraire nos convalescents et nos malades. Il nous a donc semblé tout naturel qu'elle vînt s'asseoir au milieu de nous.

Quant à l'AUMÔNERIE MILITAIRE, elle est fille d'un des nôtres.

Un jour Albert DE MUN nous l'apporta. Il était venu chercher à la Croix-Rouge le moyen de servir encore l'armée dans les rangs de laquelle il ne pouvait plus combattre : il s'inquiétait de l'âme du soldat. La fondation de l'*Aumônerie Militaire* fut le dernier acte public de sa foi de catholique et de soldat. Nous sommes grandement honorés d'abriter sous notre toit son œuvre et ceux qui la dirigent.

Enfin, il est une œuvre dont je veux du moins prononcer le nom bien qu'elle n'appartienne pas spécialement à la *Société française de Secours aux Blessés militaires* : je veux parler de l'AGENCE DES PRISONNIERS DE GUERRE établie dans cette immense et laborieuse ruche du 63, Avenue des Champs-Élysées, où, grâce à la libérale hospitalité de Mme la Comtesse DE BÉARN, sont venues s'abriter tant d'œuvres intéressantes, nées de la guerre et répondant aux besoins qu'elle a créés. L'*Agence des Prisonniers de guerre* est une des principales : M. le Baron D'ANTHOUD, M. Cornélis DE WITT, M. MAURANGE s'y consacrent avec autant de persévérance que de dévouement.

Mais j'abrège et je ne peux que souligner la participation de la Société à la lutte contre la tuberculose et à l'œuvre d'assistance au réfugiés.

LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE. — Déjà avant la guerre, répondant aux préoccupations de beaucoup de bons esprits inquiets de l'extension sans cesse croissante de la tuberculose, la *Société française de Secours aux Blessés militaires* avait offert pour lutter contre le fléau le concours de ses Dispensaires et de ses Comités.

Plus récemment, elle avait renouvelé cette offre aux Conseils départementaux, organisés pour l'application de la loi Bourgeois contre la tuberculose. La Société était donc toute préparée à soigner les soldats atteints de ce redoutable mal.

Déjà, elle avait spécialisé à cet effet quelques-uns de ses hôpitaux : l'*Hôpital auxiliaire* N° 64 de Saint-Genis-Laval, qui reçoit les soldats tuberculeux de la 14^e région ; l'*Hôpital auxiliaire* établi par le Comité de La Rochelle, dans la très belle villa léguée à la Société par la comtesse DE LA REDORTE, la *Villa Richelieu* ; l'*Hôpital auxiliaire* N° 54 de Chateilaillon, dirigé par Mlle DAVOUT D'AUERSTAEDT ; enfin, la *Villa des Rosiers*, créée par la Société à Menton, pour les aveugles tuberculeux, dans un local mis à sa disposition par l'*Aide aux Aveugles de guerre*.

La Société a fait un nouveau pas. En plein Jura, à 900 mètres d'altitude, elle vient de créer à Angeville, dans un ancien château des ducs de Savoie, acquis par elle, une station sanitaire où quarante officiers atteints de tuberculose pourront être hospitalisés. D'autres bâtiments, actuellement en construction, sont destinés aux soldats : cent d'entre eux y seront admis.

La station sanitaire d'Angeville ne sera pas seulement une œuvre de guerre ; elle continuera en temps de paix à recevoir les pré-tuberculeux de l'armée. La Société verra ainsi se réaliser un vœu qu'elle formait depuis longtemps.

L'ASSISTANCE AUX RÉFUGIÉS. — Je termine par l'assistance aux réfugiés. Cette assistance, nos *Comités*, nos *Infirmières de gare*, nos *Cantines*, l'ont pratiquée dès les premiers jours en se mettant à la disposition des autorités locales pour ravitailler et fournir à nos infortunés compatriotes, partout où ils passent, des vivres, des vêtements et des soins.

Actuellement, la Société a été invitée officiellement par le ministère de l'Intérieur à donner son assistance aux réfugiés en ouvrant des *Asiles* où, moyennant une subvention de l'Etat, elle recevrait les malades, les infirmes, les femmes et les enfants anémiés par un long voyage, tous ceux, en un mot, qu'on ne peut, en raison de leur état de santé, loger chez l'habitant.

Déjà, dès le mois de novembre 1916, un de nos *Comités* de la 14^e région, le Comité de Saint-Maurice-l'Exil, avait pris une initiative de ce genre. Son hôpital ayant été mis en réserve, le Président du Comité, M. AUBINEAU, avec le consentement du Service de Santé, a eu la pensée d'utiliser les locaux inoccupés pour y recevoir, jusqu'au moment où on lui donnerait de nouveau des blessés, des enfants de 4 à 12 ans, appartenant à des familles de réfugiés dont les parents sont morts, disparus ou dispersés. Le Comité lyonnais de l'*Œuvre des Orphelins rapatriés* a envoyé les enfants. Le nombre de ceux qu'abrite actuellement l'ancien hôpital de Saint-Maurice-l'Exil dépasse la centaine. Les fondateurs du Comité, M. et Mme DUGAS, qui en étaient aussi les bienfaiteurs, ont reporté sur la nouvelle fondation le généreux concours dont l'hôpital du Comité de Saint-Maurice-l'Exil avait si largement bénéficié. L'œuvre nouvelle semble appelée à prendre un développement considérable.

Un autre établissement, destiné à hospitaliser temporairement les réfugiés, a été créé par notre Comité de Thonon-les-Bains, aidé des conseils et de l'expérience du Délégué de la 14^e région, M. ROSSET.

A noter encore dans cette même 14^e région, l'hôpital auxiliaire n^o 53, qui donne dans un ancien patronage, voisin de cette formation, l'hospitalité à 50 jeunes garçons orphelins ou abandonnés;

L'hôpital auxiliaire de grande chirurgie n^o 51, où, toujours avec le consentement du Service de Santé, 20 lits ont été mis à la disposition des rapatriés ayant besoin de grandes opérations;

Enfin l'hôpital auxiliaire n^o 25, de 100 lits, qui a été autorisé par le Service de Santé à fermer provisoirement comme hôpital militaire et à recevoir exclusivement des rapatriés malades.

Je rappelle aussi, qu'à la demande du département de l'Intérieur, la Société s'est chargée du ravitaillement, dans ses *infirmières de gare*, de tous les trains de réfugiés.

Et je termine ce que j'avais à dire de l'assistance donnée par la Société aux Rapatriés des régions envahies en signalant la participation de la Société à la grande et belle œuvre entreprise par Mme GILLET-MOTTE, à Evian, où, par ses soins, vient de se constituer une œuvre hospitalière pour les réfugiés. A cette œuvre, la *Société française de Secours aux Blessés militaires* a fourni son personnel infirmières.

*
* *

Telle est, Messieurs, depuis le début de la guerre, l'action de la *Société française de Secours aux Blessés militaires*. Si incomplet que soit ce rapport, il vous aura pourtant laissé entrevoir une partie de l'effort accompli.

Tandis que j'en faisais passer le tableau sous vos yeux, mon récit aura, plus d'une fois, j'en suis sûr, évoqué en vous le souvenir du Chef éminent et regretté, dont une voix autorisée a célébré la mémoire au début de cette Assemblée. C'est qu'en réalité c'est bien le Marquis DE VOGUÉ qui a prévu et préparé l'exécution du plan dont nous voyons aujourd'hui l'accomplissement.

Il me semble l'entendre encore — c'était dans une de nos Assemblées générales — nous convier, et avec quels accents, « à nous attacher de plus en plus aux principes de charité, de désintéressement, de patriotisme sur lesquels repose l'œuvre de la Croix-Rouge; à nous vouer de plus en plus au culte des vertus et des traditions militaires; à nous consacrer sans réserve au service de la Patrie, de l'Armée nationale et de l'Humanité ».

Vous savez avec quelle hauteur de vues, quel jugement sûr le Marquis DE VOGUÉ a guidé la *Société française de Secours aux Blessés militaires*, dans cette voie.

Lorsque notre Société, un instant ébranlée par sa disparition, a cherché autour d'elle un appui pour continuer sa tâche, elle s'est tournée vers ses Vice-Présidents; elle les a priés de se partager la lourde succession que laissait derrière lui le Chef disparu. Chacun d'eux en a pris sa part; nous devons leur en témoigner ici notre profonde reconnaissance.

Cette reconnaissance s'adresse tout particulièrement à M. le Professeur RENAULT qui, malgré ses occupations officielles, malgré les travaux absorbants pour lesquels le Gouvernement fait appel à ses lumières et à sa haute compétence dans toutes les questions relevant du Droit international, a bien voulu accepter de porter, jusqu'à la fin de la guerre, la responsabilité de la Présidence de notre Société et de celle du Comité central de la Croix-Rouge Française.

Déjà, dans une circonstance récente, lorsque la Croix-Rouge a eu à soutenir ses droits, c'est le savoir de jurisconsulte de M. RENAULT, c'est l'autorité indiscutée de sa parole qui ont assuré le succès de nos revendications. Appuyée sur son concours et sur celui de ses Collègues, la *Société française de Secours aux Blessés militaires* peut envisager sans crainte l'achèvement de sa tâche.

Cette confiance s'augmente encore de l'excellent état de nos finances.

L'exposé financier qui va vous être présenté vous fera toucher du doigt l'important mouvement de fonds qui caractérise cet effort :

109 millions de dépenses,

110 millions de recettes,

tel est le résumé de notre comptabilité du 1^{er} août 1914 à ce jour.

Vous constaterez avec quelle sage prudence, quelle méthode impeccable, quelle vigilance toujours en éveil nos finances ont été gérées. Vous en remercerez avec nous le Directeur des Services financiers qui, depuis le début des hostilités, n'a pas cessé, même dans des heures d'angoisses dont nos cœurs se sont émus, de se consacrer à sa laborieuse tâche, avec une persévérance et un zèle dont la Société lui est, ainsi qu'à son Directeur-adjoint, infiniment reconnaissante.

Mais la bonne gestion de nos finances, bien qu'elle soit un des facteurs essentiels de la réussite de nos efforts, n'eût pu suffire à assurer le développement de notre Œuvre, sans les dévouements sans nombre qu'elle a trouvés autour d'elle : dévouement de nos Collègues du Conseil central qui, dans nos Conseils, dans nos délibérations comme dans la direction de nos différents services, et plus particulièrement dans ceux du Gouvernement militaire de Paris, nous apportent tous les jours, malgré les fatigues et malgré les deuils, un concours si persévérant et si apprécié; dévouement de nos Délégués, devenus, depuis le début de la guerre, l'âme même de notre mission d'assistance dans leur région; de nos Comité actifs et pleins d'initiative; de notre Secrétariat des Dames qui, sous la haute direction de Mme la Comtesse D'HAUSSONVILLE, si efficacement secondée par les

Vice-Présidentes du Comité central des Dames, accomplit, sans faiblir, la délicate et laborieuse tâche du recrutement de nos Infirmières et de leur répartition dans nos nombreuses formations et dans celles du Service de Santé.

Ces dévouements, ce sont nos nombreux et fidèles donateurs, et parmi eux, ces ouvriers, ces employés qui, depuis le début de la guerre, nous apportent leurs souscriptions prélevées sur leurs salaires, et dont les versements, pour certains d'entre eux, comme le *Personnel de l'Usine d'Ablon*, comme ceux de la *Maison Membret*, du *Consortium* et de la *Maison Richemond*, des *Etablissements Limouzin* à Firminy, de la *Poudrerie Nationale du Bouchet*, de la *Poudrerie de Sevrans-Livry*, de la *Maison Worms & Co* de Port-Saïd, ont dépassé aujourd'hui la centaine.

Ce sont aussi ces souscripteurs anonymes, si ingénieux à voiler leur générosité et en doublant ainsi le prix, et comment ne pas saluer, parmi eux, cette grande donatrice, aujourd'hui disparue, si magnifiquement libérale sous le voile dont elle tenait à s'envelopper, dont le souvenir restera toujours attaché, pour la *Société française de Secours aux Blessés militaires*, à l'admirable Etablissement du *Mont des Oiseaux* ?

Ce sont encore nos Comités d'outre-mer : *Madagascar*, *Hanoï*, *Saïgon*, *l'Annam*, le *Cambodge*, qui nous apportent, avec l'or de nos Colonies, le témoignage de leur patriotique attachement à notre œuvre d'assistance et à nos blessés. Ce sont enfin les sympathies étrangères nous arrivant du Canada, des Etats-Unis, où la haute et active propagande de l'Ambassade de France à Washington nous conquiert, tous les jours, de précieuses sympathies, de la Grande-Bretagne, du Comité de la Croix-Rouge Française à Londres, de l'Australie, de la Louisiane, du Brésil, du Japon, de la Chine, etc. : tantôt sous forme de souscriptions, de tombolas, de journées de vente, tantôt transformées en matériel.

De juillet 1916 à juillet 1917, en une seule année, 19.181 caisses ont été ainsi expédiées à notre *Service des Dons*, contenant les produits les plus variés : café, thé, sucre, citrons et oranges, haricots, eaux minérales, éther, médicaments, pansements, lingerie, etc. Jamais nous n'aurions su où loger tous ces trésors, sans la large hospitalité que M. DECOUR a bien voulu offrir à la Croix-Rouge, dans sa propre maison.

Mais par-dessus tout, plus que nos Comités et plus que nos souscripteurs, plus que les efforts de chacun de nous, ce qui fait notre Société grande, bénie, c'est, de tous les dévouements, le plus pur, le plus constant, le plus désintéressé, le plus absolu, vous avez nommé le dévouement de nos Infirmières.

Formé par Mlle GENIN, et c'est tout dire, dirigé par Mme la Comtesse D'HAUSSONVILLE avec tant de discernement et de bonté, c'est lui, cet inlassable dévouement, puisé aux sources les plus hautes, qui veille au chevet des malades et des blessés, dans nos hôpitaux, dans nos infirmeries de gare, dans nos postes de secours, en *Algérie* comme au *Tonkin*, à *Fez* comme

à *Salonique*, sous le bombardement de *Furnes* comme dans les mortels hôpitaux d'*Iassy*, sur tous les points où l'on se bat et où l'on meurt.

Le Service de Santé ne cesse pas d'y faire appel. Près de quatre mille de nos infirmières sont actuellement en service dans ses formations. On les a vues à *Verdun*, à *Sainte-Menehould*, *Nancy*, *Lunéville*, *Commercy*, *Saint-Dié*, *Bussang*, *Epernay*, *Bar-le-Duc*, *Soissons*, *Chauny*, *Châlons-sur-Marne*, *Zuidecoote*, dans les grandes ambulances du front comme dans les formations de l'arrière, partout bénies, passant en faisant le bien, au milieu de nos soldats.

Combien ont déjà payé ce dévouement de leur vie ? La *Société française de Secours aux Blessés militaires* s'incline devant elles avec respect.

Ce qu'est leur action ? Ceux qu'elles ont soignés pourraient seuls le dire ; ils le font chaque jour avec leur cœur reconnaissant. Vouloir en répéter le témoignage serait l'affaiblir : quelles paroles auront jamais l'éloquence de la souffrance apaisée et guérie !

Des milliers de lettres sont là pour l'attester. Je n'en citerai qu'une : elle est d'un officier supérieur du 104^e de ligne, grièvement blessé, soigné d'abord à Noyon, puis évacué de Noyon sur l'Allemagne. A peine arrivé à Cologne, ce Commandant écrivait :

« Blessé très grièvement le 16 septembre, aux environs de Noyon, j'ai été évacué le 18 sur l'hôpital de la Croix-Rouge de Noyon, dirigé par l'autorité allemande. Ma blessure était tellement sérieuse que je dus subir l'amputation de la jambe gauche. Entre la vie et la mort pendant plusieurs semaines, je dus d'avoir la vie sauve au dévouement sans bornes de vos Infirmières, dirigées avec autorité par Mlle FERRET, leur infirmière-major, et par le médecin traitant de la Croix-Rouge, le Dr HALLOT, de Noyon. Je suis bien heureux aujourd'hui de leur rendre hommage.

« Pendant trois mois, jour et nuit, sans compter leurs peines, elles ont, tout en me prodiguant les soins les plus éclairés, soutenu mon courage et remplacé à mon chevet ma chère femme... Que d'obligations je leur ai de ce dévouement. Je ne les oublierai jamais. Obligées, par l'autorité allemande, de quitter Noyon, elles nous ont accompagnés le 18 décembre à Guise (Aisne), où elles ont, à l'Hôtel-Dieu, repris leur vie de sacrifice et de dévouement.

« Quel bel exemple de patriotisme elles donnent. Elles sont admirables ! »

Les Pouvoirs publics, le Service de Santé, les Nations alliées se sont plu à reconnaître les services de nos Infirmières.

114 croix de guerre,

403 médailles d'argent des épidémies,

des citations, des décorations étrangères ont souligné leurs services.

Mais ces femmes héroïques ont cherché plus haut la récompense de leurs efforts. Toutes, au milieu de la sanglante épopée que la France trace avec son épée, n'ont eu d'autre souci que l'accomplissement du

devoir, d'autre joie que le sacrifice ; c'est là qu'elles ont trouvé leur plus haute satisfaction.

Ce sentiment du devoir, nul ne l'a mieux compris, nul ne s'en est plus hautement inspiré que celui qui, naguère encore, présidait avec tant d'autorité et de distinction aux destinées de notre Société. Le Marquis de Vogüé nous a été enlevé avant d'avoir eu la joie d'assister à l'achèvement de sa tâche et au triomphe de notre Patrie, mais son grand cœur nous reste et ses conseils, ses exemples, ses enseignements, sa foi patriotique sont encore là pour nous guider.

Si la *Société française de Secours aux Blessés militaires* a fait, au cours de cette guerre, quelque bien, si elle peut en éprouver aujourd'hui quelque fierté, elle en restera toujours reconnaissante à la grande mémoire du Marquis de Vogüé qui, pendant tant d'années, l'a dirigée si sûrement dans la voie où elle s'honore de marcher au service du Pays.

RAPPORT FINANCIER

sur l'Exercice 1914-1916

*Présenté par M. le Comte Charles de Montalivet, Directeur
des Services financiers de la Société.*

MESDAMES,
MESSIEURS,

Les circonstances n'ont pas permis de réunir l'Assemblée générale depuis 1914; nous avons donc à vous rendre compte de nos opérations financières pendant trois années.

Pour faire ressortir nettement notre action pendant la guerre, nous avons arrêté nos recettes et dépenses au 1^{er} août 1914 et établi un premier bilan à cette date.

Puis nous avons commencé un nouvel exercice au début des hostilités, et nous vous présentons les résultats des vingt-neuf premiers mois du temps de guerre.

Aux comptes du Siège Central, nous avons ajouté les résultats que nous ont transmis nos Comités de province.

Le tableau ci-dessous vous montre, par des chiffres, ce qu'a été notre action; mais vous avez entendu dans le rapport de M. le Secrétaire général tous les détails et renseignements qui vous ont éclairés sur l'importance des efforts faits par notre Société pour protéger la santé de nos soldats, et assurer leur bien-être par tous les moyens en notre pouvoir :

Nombre d'hôpitaux	806
Nombre de lits total	69.005
Journées d'hospitalisation	27.668.312

RECETTES

Intérêts des fonds placés et ventes de titres	2.001.104 40
Cotisations	1.807.408 16
Dons, souscriptions et divers	42.965.513 82
Versements de l'Etat (hôpitaux et infirmeries de gares)	63.546.098 32
Total	<u>110.320.124 70</u>

DÉPENSES

Hôpitaux.	91.297.727 96
Autres Œuvres	17.969.792 79
Total.	<u>109.267.520 75</u>
Prix moyen de la journée	3 30

Mais il faut ajouter que cette supériorité des recettes sur les dépenses n'est malheureusement qu'apparente, puisque si l'on se reporte au Bilan, on constate que du fait des engagements pris, et non encore soldés, les disponibilités de la Société, bien loin d'avoir augmenté, ont diminué depuis le début de la guerre de 4.120.177 fr. 53.

A la demande du Service de Santé, nous avons créé jusqu'à 69.000 lits dans nos hôpitaux, et nous avons hospitalisé depuis le début une population moyenne journalière de plus de 31.500 blessés et malades, nécessitant un nombreux personnel.

Pendant les vingt-neuf mois de guerre dont nous vous rendons compte, nous avons dépensé 109 millions, soit 3.768.000 francs par mois, alors que notre fortune, au début de la guerre, était de 12.709.000 francs, représentant trois mois et demi de fonctionnement. Près de 45 millions nous ont été apportés en dons et cotisations par un superbe élan de charité, qui nous a permis de répondre aux demandes qui nous étaient faites et de développer nos formations.

Nous avons pu suffire à toutes les lourdes charges qui nous incombaient grâce à cette générosité, et à l'aide efficace du Service de Santé, que nous devons remercier. En effet, nos conventions d'avant-guerre avec le Ministère nous accordaient 1 franc d'indemnité par journée d'hospitalisation. Dès octobre 1914, cette allocation était portée à 2 francs par journée, puis, devant les dépenses croissantes et les difficultés financières qui en résultaient pour certaines de nos formations, principalement celles de la zone des armées, une allocation globale était accordée par le Service de Santé à la Croix-Rouge pour lui permettre de soutenir les hôpitaux les plus malheureux.

Cette intervention généreuse de l'Autorité militaire nous a permis de continuer nos services. Au total, le Service de Santé a contribué à nos dépenses dans la proportion de 58 %.

Aux chiffres que nous vous donnons, il faudrait, pour être exact, ajouter les dons considérables en nature que nous avons reçus et que nous ne pouvons évaluer.

Nous ne saurions manquer de dire ici que tous les résultats obtenus sont dus en grande partie à nos Comités de province, dont l'activité inlassable a su développer merveilleusement toutes nos formations.

Les comptes de ces Comités compris dans les totaux ci-après montrent que 73.317.292 fr. 30 ont été dépensés par eux, pendant cette période de guerre.

Nous avons cru devoir faire ressortir le prix moyen de journée, qui est de 3 fr. 30 ; mais ce chiffre n'a que peu de valeur ; en effet, le prix de journée est essentiellement variable suivant les départements, suivant le genre des formations, enfin faible au début de la guerre, il s'élève tous les jours avec une rapidité inquiétante.

L'examen des comptes montre que notre avoir réalisable qui était, au 1^{er} août 1914 :

Siège Central.	6.106.659 76
Comités	5.339.457 88
Total.	<u>11.446.117 64</u>

est descendu au 31 décembre 1916 à :

Siège Central.	1.616.703 47
Comités	5.709.136 64
Total.	<u>7.325.840 11</u>

représentant un peu plus de 150 francs par lit.

L'avoir des Comités se maintient ; il leur est, du reste, indispensable à titre de fonds de roulement, et aussi pour assurer la remise en état des lieux.

L'avoir du Siège Central a notablement baissé, et ne saurait plus descendre davantage. Espérons que nous continuerons à trouver, auprès de généreux bienfaiteurs et de l'Etat, l'aide indispensable pour continuer notre œuvre.

De généreuses donations nous ont permis de réaliser le projet, depuis longtemps conçu par notre Siège Central, de fonder un hôpital destiné à recevoir, en temps de paix comme en temps de guerre, les militaires menacés par la tuberculose. L'établissement d'Angeville, situé dans l'Ain, à 900 mètres d'altitude, est destiné à hospitaliser trente-cinq officiers et cent soldats. Le prix d'acquisition est de deux cent dix mille francs (210.000 francs).

Le développement des services de notre hôpital-école et la nécessité de loger les élèves venant de province, nous ont amenés à acheter une maison, attenante à l'hôpital, pour la somme de soixante-six mille francs (66.000 francs).

Je vous rappelle que, conformément à l'article 15 des statuts, l'Assemblée générale doit approuver les acquisitions décidées par le Comité Central.

Les circonstances actuelles ne nous permettent pas de vous présenter un projet de budget pour l'exercice prochain.

Je vais donner lecture du bilan et des comptes, tant pour le Siège Central que pour les Comités.

Bilan au 31 décembre 1916.

ACTIF

ACTIF RÉALISABLE :

Caisses et Banques	1.401.813 89	
Comptes courants	3.984.062 92	
Portefeuille	5.761.223 »	
Approvisionnements	243.348 65	11.390.448 46

ACTIF IMMOBILISÉ :

Mobilier	173.113 10	
Immeubles	2.490.105 15	2.663.218 25
Total pour le Siège Central		14.053.666 71

COMITÉS :

Ressources financières	5.709.136 64	
Matériel, meubles, immeubles	2.525.941 70	8.235.078 34
Total général		<u>22.288.745 05</u>

PASSIF

Réserves diverses et statutaires	493.840 76
--	------------

PASSIF EXIGIBLE :

Comptes courants	1.123.824 34	
Fonds de la Sicile	360.121 66	
Dette hypothécaire	490.000 00	
Avance du Ministère	2.668.000 »	
Provisions, Créances douteuses	450.000 »	
Hôpital Tuberculeux	600.000 »	
Remise en état des locaux	1.600.000 »	7.785.786 76

COMPTE D'ORDRE :

Solde des comptes de fonctionnement	1.987.958 23		
Soldes. {	Disponible ou réalisable	1.616.703 47	
	Immobilisé (et La Rochelle)	2.663.218 25	4.279.921 72
Total pour le Siège Central			6.267.879 95
Total pour le Siège Central			14.053.666 71
Comités contre-valeur			8.235.078 34
Total général			<u>22.288.745 05</u>

Compte de fonctionnement du 1^{er} août 1914 au 31 décembre 1916.

RECETTES

Allocations aux Hôpitaux.	6.034.278 65	
Hôpitaux, Siège Central	9.819.904 53	
Infirmieries de Gare	3.077.832 08	
Œuvres d'assistance	190.820 10	
Matériel d'approvisionnement, lingerie (fournis).	4.515.562 64	
Legs et dons.	171.452 30	23.809.850 30
Souscriptions	11.187.019 26	
Cotisations	96.902 »	
Versements des Comités	14.672 51	
Intérêts des fonds en Banque.	183.187 45	
Coupons	446.555 16	11.928.336 38
Total.		<u>35.738.186 68</u>

DÉPENSES

Allocations aux Hôpitaux.	6.758.152 54	
Hôpitaux, Siège Central	12.718.945 89	
Infirmieries de Gare.	5.062.867 80	
Œuvres d'assistance	256.555 85	
Matériel d'approvisionnement, lingerie (entrées)	4.758.911 29	
moins stock restant à ce jour	243.348 65	4.515.562 64
Emploi des legs	171.452 30	29.483.537 02
Avances aux Comités.	1.042.626 55	
Subventions.	349.248 15	
Délégations	129.524 70	
Infirmières	235.007 55	
Postes de secours.	157.777 70	
Secours aux blessés.	145.889 50	
Armée d'Orient	602.836 70	
Bucarest.	123.467 15	
Autos.	1.045.538 95	
Frais généraux.	370.522 58	
Bulletin	17.832 15	
Arrérages	46.419 75	4.266.691 43
Total des dépenses soldées, non com- pris les dépenses engagées.		33.750.228 45
Solde du Compte de fonction- nement		1.987.958 23
Total.		<u>35.738.186 68</u>

Etats financiers des Comités de Province.

RECETTES

Indemnités acquises pour les journées d'hospitalisation prévues ou à prévoir	44.026.953 22
Remboursement par l'État (indemnité literie).	587.129 85
Subventions communes	764.102 80
Dons et divers	20.306.951 57
Intérêts des fonds placés	315.102 73
Emprunts sur titres.	1.115.231 88
Cotisations des membres	1.695.833 65
Allocation du Siège Central	4.285.475 85
Réalisation des titres	41.027 18
Avances remboursables	1.444.129 30
Total.	<u>74.581.938 03</u>

DÉPENSES

Frais de premier établissement.	4.852.303 62
Dépenses de fonctionnement.	65.368.325 91
Dispensaires	155.343 78
Allocation de secours aux blessés.	167.484 17
Divers.	1.023.118 70
Frais généraux du Comité.	1.727.115 62
Achat de titres.	23.600 50
Total.	<u>73.317.292 30</u>

Nombre de lits	58.750
Nombre de journées d'hospitalisation.	22.306.528

Situation financière des Comités de Province.

31 Décembre 1916

Encaisse et Comptes courants	4.357.720 92
Valeur des titres.	2.878.756 74
Emprunts faits sur les titres.	732.193 87
Avances remboursables	929.433 15
Reste disponible	5.709.136 64
Valeur du mobilier	2.348.669 86
Valeur d'achat des immeubles	177.271 84

A la suite de ce rapport, il est donné lecture à l'Assemblée de la Déclaration de la Commission de Contrôle. :

Déclaration de la Commission de Contrôle
présentée
par M. Fontana, Membre du Conseil de la Société.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Votre Commission de Contrôle s'est réunie pour examiner les comptes financiers qui viennent de vous être soumis.

Son Président, l'éminent M. NOBLEMAIRE, dont l'activité est toujours aussi grande, a voulu étudier lui-même les chiffres qui lui ont été présentés.

Habitué à ne rien laisser dans l'ombre, il a tenu à pénétrer dans les organes les plus intimes de la comptabilité de notre Société et ce n'est qu'après une recherche minutieuse de tous les détails qu'il a donné son approbation à l'excellent rapport que vous venez d'entendre.

Cette approbation d'un homme aussi qualifié donne toute garantie, et c'est sans aucune hésitation que nous vous demandons de vous y rallier.

Mais la ratification que vous allez donner serait insuffisante si vous n'y joigniez pas des remerciements très légitimement dus à M. le Comte DE MONTALIVET, qui, depuis le début des hostilités, avec un dévouement inlassable, s'est consacré tout entier à la Direction de vos services financiers dont il a assuré la marche régulière, malgré les événements et avec un personnel nouveau, puisque l'ancien a été mobilisé en entier.

La tâche a été énorme, elle n'a pas été au-dessus de ses forces. Nous devons donc lui en témoigner toute notre reconnaissance.

La lecture des différents rapports inscrits à l'ordre du jour étant terminée, M. le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée, conformément aux articles 13 et 15 des statuts, les résolutions suivantes :

I

L'Assemblée Générale de la *Société française de Secours aux Blessés militaires*, dans sa séance de ce jour, 22 juillet 1917, approuve le bilan et les comptes de l'année 1914, arrêtés au 1^{er} août 1914.

II

L'Assemblée Générale approuve le bilan et les comptes de l'exercice de guerre, partant du 1^{er} août 1914 jusqu'au 31 décembre 1916.

III

En conformité de l'article 15 des statuts, l'Assemblée Générale approuve l'achat par le Conseil Central de la propriété d'Angeville, sise dans le canton d'Hauteville (Ain), destinée à être affectée à l'hospitalisation d'officiers et de soldats tuberculeux.

IV

L'Assemblée Générale approuve l'achat d'une maison, sise rue de la Colonie, à Paris, près l'Hôpital-École de la Société, en vue de l'extension à donner aux services de cette formation.

Ces résolutions adoptées, M. le Président met aux voix la réélection des membres du Comité Central dont les pouvoirs sont venus à expiration au cours des années 1915, 1916 et 1917 et dont les noms suivent :

MANDATS EXPIRÉS EN 1915

MM. René CLÉMENT, le Général DELANNE, le Vicomte D'HARCOURT, le Général LEFORT, le Général DE MONARD, DE NALÈCHE.

MANDATS EXPIRÉS EN 1916

MM. l'Intendant général DELEUZE, le Comte DE KERVEGUEN, le Docteur MICHAUX, le Comte DE MONTALIVET, NOBLEMAIRE, le Baron Edmond DE ROTHSCHILD, le Général SONNOIS, l'Intendant général THOUMAZOU.

MANDATS EXPIRÉS EN 1917

MM. le Docteur CAUTRU, le Professeur GUYON, le Vicomte DE NANTOIS, le Général PAU, le Docteur POZZI, le Général DE VAULGRE-NANT, François DE WITT-GUIZOT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire Général,
VICTOR DE VALENCE.

Le Gérant : H. OUDIN.

Comment pouvez-vous faire partie de la Société ?

'En faisant parvenir à l'adresse soit du

Président de la Société, 21, rue François-1^{er}, à Paris

soit du Président d'un des Comités locaux :

Une cotisation de 30 francs comme **MEMBRE TITULAIRE**

Une cotisation minima de 6 fr. comme **MEMBRE SOUSCRIPTEUR**

Une cotisation de 5 fr. à 1 fr. comme **MEMBRE ADHÉRENT**

*Tout versement de 10 francs et au-dessus donne droit à l'envoi
du Bulletin de la Société.*

FORMULE DE LEGS

destinés à la Société

La Société Française de Secours aux Blessés Militaires (Croix-Rouge Française), ayant été reconnue d'utilité publique par décret en date du 23 juin 1866, a qualité pour recevoir les dons et legs qui lui sont faits en argent ou en nature.

La formule ci-dessous, insérée dans les dispositions testamentaires, suffit pour assurer l'exécution des dernières volontés du donateur :

« Je donne et lègue à la Société Française de Secours aux Blessés Militaires
(Croix-Rouge Française), dont le siège est à Paris, 21, rue François-1^{er}, la somme de⁽¹⁾

« nette de tous droits et de frais. »

(1) Ou bien : tels objets... ou tels immeubles.

OBJETS DE PROPAGANDE

La Société Française de Secours aux Blessés Militaires a créé divers Bijoux, Objets de Papeterie et de Maroquinerie, tous ornés de la Croix Rouge. Elle a créé aussi des Timbres destinés à être apposés sur la correspondance.



Pour se les procurer, s'adresser au *Siège Central, à Paris, 21, rue François-1^{er}*, et dans tous les Comités de la Société.



ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE

DISPENSARE ET HOPITAL-ÉCOLE DE LA SOCIÉTÉ

Square des Peupliers, Paris, (13^e) Téléphone 810-02

:: DIRECTRICE : Mademoiselle GÉNIN ::

— B4 —

DÉPOT CENTRAL DU MATÉRIEL & DE LA LINGERIE

62, Avenue Victor-Hugo, BOULOGNE-SUR-SEINE — Téléphone 675-19

BIBLIOTHEQUE MÉDICO-CHIRURGICALE

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DE SECOURS AUX BLESSÉS MILITAIRES

- Éléments d'instruction pratique** pour l'obtention du Diplôme simple d'Infirmière 4 fr.
- Petit Arsenal Chirurgical** illustré à l'usage des Infirmières, par M. le Docteur H. COLLIN Fils 2 fr.
- « Cet ouvrage est destiné à faire connaître aux Infirmières les instruments dont on se sert dans les dispensaires et les Ambulances en temps de guerre, à leur en indiquer l'usage et à leur permettre de les grouper avec méthode, afin de les tenir d'avance à la disposition des chirurgiens pour les opérations qu'ils ont à pratiquer. »
- Manuel d'Anatomie Professionnelle des Infirmières**, par R. GRÉGOIRE, prosecteur à l'École Pratique de la Faculté de Médecine de Paris. Préface du professeur FÉLIX GUYON, avec 108 figures dans le texte 5 fr.
- Manuel de pharmacie pratique** à l'usage des Dames Infirmières. (*Epuisé*)
- Principes d'hygiène hospitalière**, par M. le Médecin-Major de 1^{re} classe ROUGET, professeur agrégé au Val-de-Grâce 2 fr.
- Manuel pour l'Administration** des Hôpitaux auxiliaires du territoire 1 fr.
- Cours pour l'Administration des Hôpitaux auxiliaires du territoire et des Infirmes de gare**, par M. l'Officier d'Administration principal BRETON 1 fr.
- Technique des Bandages et Appareils de pratique courante**, par M. le Docteur A. BESSON (*Epuisé*)
- Vocabulaire en 5 langues** à l'usage des infirmières de la Société : Anglais, Arabe, Espagnol, Italien, Allemand, avec prononciation figurée. (Prix spécial pour les Infirmières) 5 fr.

Imprimerie de Vaugirard, H.-L. MORRI, Directeur, 42-43, impasse Ronsin, Paris.

